

# STOP AUX GRANDS PROFITEURS

VOTEZ JUSTE HONNÊTE



# PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

[www.ptb.be](http://www.ptb.be)

# V. DÉMOCRATIE

## CONTENU

25. Abolir les privilèges de la caste politique.....	163
26. Participer aux décisions de la société de demain .....	170
27. Des syndicats forts sont un pilier de la démocratie .....	174
28. Investir dans les jeunes.....	178
29. Un pays de diversité, sans racisme, où tout le monde compte.....	183
30. Pour l'égalité complète entre les femmes et les hommes .....	189
31. Une société arc-en-ciel et sans discriminations pour les LGBT+ .....	195
32. Combattre les addictions et réglementer le cannabis.....	200
33. Défendre l'unité d'une nouvelle Belgique .....	205
34. Assurer la sécurité des citoyens .....	209
35. Pour une justice accessible, proche des gens et pour les gens.....	215

## 25. ABOLIR LES PRIVILÈGES DE LA CASTE POLITIQUE

Il est facile de prendre des mesures qui font mal au portefeuille des citoyens, surtout quand cela ne touche pas les politiciens eux-mêmes qui gagnent tellement plus ! Au moment des élections, la caste politique accorde un peu d'attention à ceux qui touchent entre 1 000 et 2 000 euros par mois, mais le reste du temps, elle vit au milieu de ceux qui gagnent 10 000 euros par mois et plus. Cette caste vit au pays des profiteurs. Faire de la politique, c'est un engagement pour servir la société, pas se servir. Aujourd'hui, la politique est atteinte par le mal des privilèges, de l'argent-roi et de la collusion avec la haute finance. Pour être au service de la société, et non de son propre intérêt ou de celui des grosses fortunes, nous avons besoin d'un nouveau politique dans lequel la transparence est inscrite au cœur de la lutte contre la corruption en politique.

### CE QUE NOUS VOULONS

#### UN. METTRE FIN À LA CULTURE DES PROFITEURS EN POLITIQUE

- Nous divisons par deux les revenus des ministres et des députés. Nous supprimons les scandaleuses primes de sortie des parlementaires.
- Nous plafonnons le montant total des revenus (publics et privés) des mandataires politiques. Ce plafond est fixé à trois fois le salaire médian.
- Nous supprimons les privilèges des parlementaires en matière de pension. Nous examinons tous les privilèges des élus et nous les limitons.

#### DEUX. METTRE FIN À LA PRÉDOMINANCE DES PARTIS TRADITIONNELS

- Nous prévoyons la possibilité pour chaque élu(e) de prendre un congé politique sans risquer de perdre son emploi. Nous démocratisons de cette façon l'accès à la vie politique.
- Nous diminuons la dotation des partis politiques dans le cadre d'un nouveau système transparent et équitable. Nous supprimons les subventions supplémentaires accordées aux partis et aux groupes poli-

tiques au sein des parlements régionaux.

- Nous mettons fin à la prédominance des partis traditionnels en instaurant un système électoral entièrement proportionnel. Nous abolissons le seuil électoral des 5 %.
- Nous garantissons l'égalité d'accès aux médias pour tous les partis pendant toute la durée des élections, à l'exception des partis qui sèment la haine et le racisme.

### TROIS. **COMBATTRE LA COLLUSION ENTRE LA POLITIQUE ET LA HAUTE FINANCE**

- Nous rendons publics les revenus – tant pour les mandats publics que privés – et le patrimoine des députés et des mandataires politiques. Les politiciens doivent remplir une déclaration de tous les intérêts et participations dont ils disposent.
- Nous introduisons l'incompatibilité du mandat de député, sénateur, ministre, chef de cabinet ou chef de cabinet adjoint avec des hautes fonctions au sein de sociétés cotées, de multinationales et de banques.
- Nous mettons fin aux portes tournantes entre le monde politique et celui des grandes entreprises en interdisant pendant cinq ans après l'exercice d'un mandat politique important le passage de l'un vers l'autre.
- Nous limitons l'influence des cabinets. Nous luttons contre les conflits d'intérêts, les portes tournantes, le népotisme et le copinage qui en découle.

### QUATRE. **VERS UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE POLITIQUE**

- Nous mettons sur pied une haute autorité pour la transparence politique. Celle-ci sera chargée de veiller à la transparence, à la bonne gouvernance et à la prévention des conflits d'intérêts au sein des organes politiques et de l'administration.
- Nous luttons contre les lobbies qui manipulent les débats parlementaires et le travail du gouvernement au profit des grandes entreprises et des grosses fortunes. Chaque contact avec des lobbyistes devra être scrupuleusement déclaré.
- Nous rendons les commissions d'enquête de la Chambre accessibles à tous les partis politiques.
- Nous veillons à ce que les débats des organes gouvernementaux puissent être suivis en direct sur Internet.

## VISION

### UN. **METTRE FIN À LA CULTURE DES PROFITEURS EN POLITIQUE**

Dans son livre *Au pays des profiteurs*, Peter Mertens, président du PTB, décrit comment des politiciens surpayés virevoltent dans les portes tournantes qui mènent du monde politique à celui de la grande entreprise et vice-versa, sans jamais être inquiétés, et comment cela conduit à la corruption. Loin d'être le reflet de la population, les politiciens constituent une caste de privilégiés. Ils sont à peu près les seuls à déterminer leur salaire. Ils bénéficient d'indemnités et autres primes généreuses, qu'ils décident seuls de s'octroyer. Et même pour leur pension, c'est le deux poids deux mesures. Ils bénéficient de règles différentes de celles qui touchent durement la population. Et tandis qu'ils reprochent aux travailleurs de s'accrocher à « des privilèges indéfendables », ils n'hésitent pas à préserver leurs propres avantages en matière de pension.

En plus de toutes ces primes et privilèges, la grande majorité des politiciens cumule les fonctions : outre leurs mandats publics, ils occupent toutes sortes de postes dans le privé. Trouver des failles dans les règles relatives au cumul est une question vitale pour ces politiciens à 10 000 euros qui ont encore le culot de nous dire : « Les Belges vivent tous au-dessus de leurs moyens. »

Ils ne ressentent pas, eux, les conséquences d'une hausse de la TVA sur l'électricité ni d'une augmentation du prix des médicaments. Ils trouvent leurs privilèges normaux. Comment se fait-il qu'ils soient les seuls à avoir encore droit à la retraite à 55 ans ? « Nous sommes pour le respect des droits acquis », répond Siegfried Bracke, le président de la Chambre.

Ces privilèges en matière de pension contrastent fortement avec la pension d'un salarié moyen. Celle-ci s'élève à 1 210 euros alors que la facture moyenne pour une maison de retraite tourne autour de 1 600 euros. « Vous devez apprendre à vivre dans la réalité », a déclaré Raoul Hedebouw en s'adressant à l'expert des pensions de la N-VA, Jan Spooen. Ce dernier a, en effet, affirmé qu'il considérait une pension de 1 100 euros comme « décente ».

Les politiciens vivent dans un petit monde de privilégiés où se lever le matin pour moins de 10 000 euros par mois est inenvisageable. Dans ces cercles, on parle le langage de la rue de la Loi, on est toujours tiré à quatre épingles et on trouve bien évidemment naturel que « tout le monde doit travailler plus longtemps ». Il y est aussi d'usage de considérer les gens comme de simples statistiques.

À propos des cumuls, Louis Michel, « père de » et membre du Parlement européen, a affirmé : « Limiter le parlementaire à un mandat rémunéré de 4 800 euros net par mois ? Vous obtiendrez un Parlement coupé de la réalité, peuplé de fonctionnaires et d'enseignants mais déserté par le monde de l'entreprise et les avocats. Ce genre de mesure éloignera de la politique des tas de gens qui ont la motivation, le talent, l'intelligence et la formation pour accomplir un job où ils pourront tout simplement gagner davantage. »

Selon le père du Premier ministre, il est préférable qu'il n'y ait pas trop de gens ordinaires en politique. Si cette déclaration a au moins un mérite, c'est celui d'être honnête. Elle reflète l'opinion largement répandue dans le monde politique selon laquelle l'homme ou la femme ordinaires peuvent cocher un bulletin de vote, mais ont juste le droit de se taire pour le reste. C'est ce qu'on nomme « la primauté du politique ». Ou comment la caste politique règne en collusion avec le milieu des affaires et les grandes fortunes et ne souhaite, de préférence, pas trop de démocratie.

Nous devons mettre un terme à cette habitude de ces politiciens déconnectés de la réalité des gens ordinaires. Il faut empêcher qu'ils prennent constamment des mesures contre les intérêts du peuple, en reniant souvent leurs promesses électorales. Ces experts du self-service, ces profiteurs et ces spéculateurs n'ont pas leur place dans notre démocratie. Leur devise, « Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais », ne doit plus s'appliquer. Ils doivent reprendre contact avec les gens ordinaires. Ils doivent servir le peuple et non se servir. Les ressources publiques sont précieuses et doivent être employées avec parcimonie. Les politiciens doivent être intègres et avoir à l'esprit l'intérêt général, et non l'intérêt privé, et certainement pas leur intérêt personnel.

Nous nous attaquons aux hauts revenus et aux privilèges de la caste politique. Nous mettons fin au cumul de fonctions et d'indemnités en tout genre : fini l'enrichissement personnel et les conflits d'intérêts !

Le PTB a présenté une proposition de loi qui vise à introduire un plafond maximal pour le montant total des revenus (publics et privés) que les représentants politiques peuvent toucher. Ce montant ne pourra dépasser un plafond fixé à trois fois le salaire médian. Cela reste une somme considérable : environ 9 000 euros brut par mois. Nous mettons également fin aux indemnités de départ faramineuses des parlementaires.

Mais le Parlement n'a même pas encore daigné examiner notre proposition de loi.

## DEUX. METTRE FIN À LA PRÉDOMINANCE DES PARTIS TRADITIONNELS

Sous la législature précédente, il n'y avait qu'une personne issue du monde du travail et seulement quatre personnes sans diplôme de l'enseignement supérieur qui siégeaient au Parlement fédéral. Certains milieux sociaux sont surreprésentés alors que d'autres sont sous-représentés, voire totalement absents.

La participation à la vie politique devrait être à la portée de tous. Il est inadmissible qu'une personne soit sanctionnée par la perte de son emploi pour avoir assumé une fonction politique. Nous prévoyons pour chaque élu(e) la possibilité de prendre un congé politique garantissant le maintien de son emploi. Chacun

et chacune d'entre nous pourra dès lors présenter sa candidature aux élections.

Les dotations soumettent les partis aux subsides de l'État. Ils en tirent au total 70 millions d'euros par an. Le parti de Bart De Wever, par exemple, reçoit 13,4 millions d'euros de l'argent du contribuable chaque année, le PS 10 millions et le MR plus de 8 millions. Mais alors que les partis traditionnels encaissent un jackpot, le PTB, lui, se voit privé de 350 000 euros de sa dotation (car les voix obtenues en Flandre par le PTB ne sont pas comptabilisées dans le calcul, ce qui est contraire à l'esprit de la loi). C'est-à-dire le tiers de ce à quoi le PTB a légalement droit. Il est également révélateur que les partis les plus opposés à « l'ingérence de l'État » sont aussi ceux qui dépendent le plus des subsides. Les libéraux flamands de l'Open Vld obtiennent 95 % de leurs revenus de l'État et le MR 83 %. Ces partis au pouvoir parasitent les coffres de l'État, ils se financent aux frais du contribuable tout en étant totalement déconnectés de ce dernier. Le PTB fait une nouvelle fois figure d'exception : il génère 45 % de ses revenus des cotisations de ses membres. Les partis politiques ont un rôle à jouer dans la démocratie parlementaire. En principe, les dotations peuvent donc renforcer la démocratie. Mais le système en place est l'incarnation même de la culture de self-service et des profiteurs en politique. Le PTB veut chambouler le système actuel en réduisant ces dotations et en les inscrivant dans le cadre d'un système transparent et équitable.

Pour se maintenir au pouvoir, les partis traditionnels ont introduit un seuil électoral de 5 % qui avantage les partis traditionnels. Ils ont parlé d'un « risque de fragmentation du paysage politique et d'ingouvernabilité ». Nous nous opposons par principe à un seuil électoral : le parlement est avant tout un organe représentatif et non un organe administratif. La société se compose d'un large éventail de courants hétérogènes. Or, un seuil électoral a pour effet d'exclure une partie de l'électorat. Les Pays-Bas n'ont pas de seuil électoral. Là-bas, il faut 0,67 % des voix pour obtenir un siège de député. En instaurant un tel seuil électoral, plus d'un million d'électeurs qui votent pour des partis plus petits ne sont pas représentés au Parlement.

Nous sommes enfin d'avis que tous les partis figurant sur les listes électorales ont droit à un accès égal aux médias, à l'exception des partis qui sèment le racisme et la haine.

### TROIS. COMBATTRE LA COLLUSION ENTRE LA POLITIQUE ET LA HAUTE FINANCE

De nombreux politiciens assument toutes sortes de mandats rémunérés en plus de leurs fonctions d'élu. Il y a un grand manque de transparence autour de ces revenus. Les citoyens ne peuvent rien savoir au sujet de leur situation financière. C'est malsain. Un ministre qui détient des actions dans une société concurrente d'une société publique, par exemple, pourrait être tenté de provoquer la perte de cette société publique. Les collusions d'intérêts peuvent être multiples et se retrouver à tous les niveaux de pouvoir. Du niveau communal (pensons aux liens qui unissaient le bourgmestre d'Anvers, le N-VA Bart De Wever, et celui de Seraing, le PS Alain Mathot, à la société Land Invest Group active dans des gros projets immobiliers) au sommet de l'Union européenne (rappelons les liens entre les multinationales et les commissaires européens tels que Karel De Gucht et José Manuel Barroso...).

Le cumul d'un mandat parlementaire avec un mandat privé conduit directement à un conflit d'intérêts. Le président de la Chambre N-VA Siegfried Bracke, le libéral flamand Patrick Dewael et le socialiste flamand Peter Vanvelthoven touchaient du fournisseur d'accès à Internet, Telenet, « un petit extra » de 12 000 euros par an et de 2 000 euros par conseil fourni. Dans le même temps, ils votent des lois sur le secteur des télécommunications et sur la société publique Proximus, le principal concurrent de Telenet. Ces personnes persistent ensuite à affirmer qu'elles offrent des « conseils neutres ». « Mais de quoi parliez-vous donc au juste à Telenet ? De la pluie et du beau temps ? », leur a demandé Raoul Hedebouw à la Chambre.

Suite aux grands scandales Kazakhgate, Publifin, Telenet, etc. qui ont éclaté en 2017, un nouveau « groupe de travail sur le renouveau politique » a été constitué à la Chambre. Les partis traditionnels se sont sentis obligés de faire certains ajustements. En dehors de la N-VA, ils ont appuyé la proposition portant sur la publication des revenus exacts tirés des mandats publics. Dorénavant, certains collaborateurs de cabinet

(ceux chargés de rendre des avis sur la politique) seront, eux aussi, tenus de soumettre leur liste de mandats. La pression de l'opinion publique a enfin rendu obligatoire de déclarer une « fourchette » de revenus pour les mandats auprès de sociétés privées : pas de montant exact, une estimation approximative suffit. Par exemple : « entre 5 000 et 10 000 euros brut par mois ». Une telle ambiguïté est inopérante et, pour les montants supérieurs à 10 000 euros, il n'y a qu'une seule catégorie qui couvre tout. Plus vous gagnez, plus c'est flou.

Nous voulons disposer du montant annuel exact pour les fonctions exercées auprès d'entreprises privées. Car, ne l'oublions pas, les scandales de 2017 concernaient des recettes issues de mandats privés : le MR Armand De Decker dans le scandale Kazakhgate, le PS Stéphane Moreau chez Nethys, Siegfried Bracke chez Telenet. Nous avons déposé une proposition de loi visant à rendre publics tous les revenus, mandats publics et privés compris, ainsi que tous les patrimoines des députés et des mandataires politiques.

Il est moralement indéfendable que des ministres, des responsables provinciaux ou communaux occupent des mandats rémunérés auprès de banques, de multinationales ou de sociétés cotées en bourse. Il faut choisir : soit vous travaillez pour la collectivité, soit vous travaillez pour des intérêts privés. Être un représentant du peuple n'est pas une responsabilité à prendre à la légère. Pour nous, il doit y avoir une séparation entre les différents types de pouvoir. Il y a une raison toute simple à cela : empêcher la concentration du pouvoir. C'est pourquoi nous avons déposé une proposition de loi qui rend l'exercice de hautes fonctions dans le privé incompatible avec un mandat parlementaire. Nous stipulons expressément, parmi elles, la fonction d'administrateur, de membre du conseil d'administration, de membre d'un comité ou d'un organe consultatif de sociétés cotées, de multinationales et de banques. Les personnes qui occupent ces postes sont des représentants du pouvoir économique. Le cumul de ces fonctions avec un mandat parlementaire peut facilement conduire à une concentration du pouvoir et à un conflit d'intérêts.

En Belgique, mais aussi dans le reste de Europe, il est d'usage qu'après leur mandat, les dirigeants politiques et les hauts fonctionnaires siègent dans les organes de direction ou dans un conseil consultatif d'une grande entreprise ou d'une banque, voire deviennent lobbyistes pour de gros capitaux privés. Inversement, des lobbyistes et des représentants des grandes entreprises sont directement parachutés dans des cabinets ministériels. C'est la fameuse porte tournante entre la politique et le milieu des affaires. Celle-ci constitue une menace sérieuse pour la démocratie.

Les exemples ne manquent pas. Dans le cas de la députée anversoise, Annick De Ridder, on n'a même pas fait mine d'occulter les faits. En tant que députée flamande de l'Open VLD, elle a maintenu des liens étroits avec le milliardaire Fernand Huts, patron de l'entreprise portuaire et de logistique Katoen Natie. En 2011, elle a quitté la politique pour devenir consultante au sein de cette entreprise. « Pour apprendre comment pensent les entrepreneurs », devait-elle affirmer par la suite. À peine deux ans plus tard, elle a rejoint la N-VA, cette fois. Fernand Huts a déclaré dans la presse : « Une fois qu'elle était fin prête pour l'action politique, j'en ai fait cadeau à Bart De Wever. »

Le seul moyen efficace d'éviter de telles situations est d'introduire une période de transition suffisamment longue ou ce que l'on peut appeler une « période de décantage ». Elle existe dans l'Union européenne, mais se limite à 18 mois. C'est beaucoup trop court. L'ancien Commissaire européen libéral Karel De Gucht, par exemple, a commencé à travailler chez ArcelorMittal puis chez Proximus exactement un jour après la fin de cette période de 18 mois.

Il conviendrait de prévoir une période d'exclusion de cinq ans après l'exercice d'un mandat public important. Pendant cette période, un ministre, un député, un chef de cabinet ou un chef de cabinet adjoint ne peut exercer les fonctions de membre du conseil d'administration, de membre d'un conseil consultatif ou de consultant auprès de banques, de multinationales ou de sociétés cotées en Bourse. Le PTB a également déposé un projet de loi en ce sens.

Vient ensuite la question du fonctionnement des cabinets ministériels. Il est logique qu'une petite équipe



de collaborateurs assiste le ministre. Mais là, on dépasse toutes les bornes. On se retrouve devant des cabinets colossaux et opaques. Cela doit cesser. Nous voulons limiter le nombre de collaborateurs et rendre les cabinets plus transparents. Une liste doit être dressée des postes occupés par les collaborateurs du cabinet au cours des cinq années précédant leur nomination, de même qu'une liste de toutes les missions de consultance effectuées auprès des cabinets. Le gouvernement publie et met à jour ces listes sur son site Web. Le fait que des collaborateurs de cabinet passent au secteur privé est également rendu public.

## QUATRE. VERS UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE POLITIQUE

Lorsque les scandales Publifin, Kazakhgate, etc. ont éclaté au grand jour en 2017, les politiciens rusés ont fait tout ce qu'ils ont pu pour que les choses restent inchangées. Pour le Premier ministre Charles Michel, les accusations portées contre la culture des profiteurs en politique n'étaient que « démagogie, populisme, généralisation extrême ». « Ne jetons pas en pâture l'honneur d'hommes et femmes politiques qui assument des responsabilités », a-t-il avancé au Parlement ! Ce qui revenait à dire : ne fourrez pas le nez dans nos affaires ! La majorité des partis établis a estimé qu'il suffisait que les politiques « appliquent simplement les règles déontologiques » entre eux. Raoul Hedebouw a réagi avec indignation : « S'il y a bien une chose qui a été démontrée, c'est que l'autocontrôle des politiques ne fonctionne absolument pas. »

Nous ne pouvons laisser aux politiques le soin de jouer aux arbitres de la politique. C'est pourquoi nous voulons mettre en place une haute autorité pour la transparence politique. Celle-ci sera chargée de vérifier s'il y a suffisamment de transparence, s'il y a des conflits d'intérêts et s'il y a une bonne gouvernance. Elle délivrera des recommandations sur les améliorations à apporter. En cas de corruption ou de conflit d'intérêts, elle pourra intervenir sévèrement. Le cas échéant, elle procédera à une enquête et transmettra un rapport d'infraction au parquet ou à un juge d'instruction. Quant à la façon de procéder, des exemples existent déjà dans d'autres pays. À Barcelone, par exemple, l'Oficina para la Transparencia y las Buenas Prácticas (bureau chargé de la transparence et des bonnes pratiques), avec son équipe de 56 collaborateurs, veille à ce que la gestion des fonds publics se déroule en stricte conformité avec la loi. Une « boîte aux lettres éthique » — *buzón ético* en espagnol — est à la disposition des fonctionnaires et des résidents qui souhaitent dénoncer les abus et la corruption.

La transparence de la gestion politique est sabotée d'une autre manière encore : par le lobbying intense mené par l'establishment économique et financier. Les gros capitaux ne lésinent pas sur les moyens lorsqu'il s'agit de tourner les décisions politiques en leur faveur. On pense au lobby bancaire Febelfin, à l'industrie pharmaceutique, au lobby pour les avions de chasse, aux géants de la chimie ou encore au lobby nucléaire, pour ne citer que quelques exemples. Les lobbyistes sont constamment fourrés au cabinet du ministre des Finances, a avoué clairement l'ancien ministre N-VA Johan Van Overtveldt. Il est frappant de constater qu'un homme d'affaires condamné par la justice pour fraude a également été invité à plusieurs reprises à prendre le café avec le ministre ou son cabinet pour parler de nouvelles règles d'exonération de TVA pour les diplomates qui était trop perméable à la fraude. Démocratie, avez-vous dit ?

Nous préconisons une transparence totale des contacts avec les lobbyistes. Les députés doivent déclarer tout contact avec des lobbyistes, y compris à l'extérieur des murs du Parlement. Il faut aussi instaurer une interdiction totale de toutes formes de cadeaux offerts par des lobbyistes aux parlementaires. Une liste devrait également être établie de toutes les personnes avec lesquelles un contact a été pris dans le cadre du processus législatif de l'ensemble des propositions et projets de loi. Lorsque des lobbyistes ont rédigé des textes ou des parties de textes législatifs pour le gouvernement ou pour des députés, cela doit être explicitement communiqué.

Toujours pour éviter les décisions politiques qui se prennent dans les coulisses, nous proposons que tous les partis puissent participer aux commissions d'enquête parlementaires. Au cours de la dernière législature, on a soudain assisté à une prolifération de commissions spéciales de ce genre. Chaque scandale a eu sa commission : pour enquêter sur l'affaire, pour la mettre au congélateur, pour noyer le poisson dans une mer de propositions futiles ou pour traiter la question entre initiés. Reste qu'une commission d'enquête

peut s'avérer utile. Elle a les compétences d'un juge d'instruction et peut auditionner des témoins sous serment. La première commission d'enquête de la législature précédente portait sur la faillite de la banque Optima. Elle a enquêté sur le conflit d'intérêts entre le monde politique et cette banque. « Il n'y aura pas de restrictions dans cette enquête », nous a-t-on dit à l'époque. Mais bien sûr ! Les députés du PTB ont été soigneusement tenus à l'écart de la commission. Seules les fractions comptant cinq députés ont été autorisées à participer. C'est ainsi qu'en a décidé la majorité, arbitrairement. Cela signifie qu'une commission entre initiés passe au crible une histoire entre initiés. Les partis traditionnels veulent éviter à tout prix que le PTB mette le nez dans leurs affaires. Ils excluent le PTB de toute commission d'enquête. C'est ce qui est aussi arrivé lors du Kazakhgate, où l'on a examiné s'il y avait eu manipulation dans la création de la « loi sur la transaction pénale » qui permet à la criminalité en col blanc de payer pour éviter des poursuites judiciaires. Ce fut également le cas de la commission d'enquête sur les attentats terroristes. Il est fondamental que tous les partis au Parlement puissent faire partie d'une commission d'enquête.

Enfin, nous voulons que le public puisse prendre connaissance de toutes les délibérations et décisions des organismes publics et des entreprises publiques. Les procès-verbaux de leurs réunions devraient être disponibles sur Internet. Pour toutes les institutions dont les décisions concernent un grand nombre de personnes, les réunions doivent pouvoir être suivies en direct et en ligne.



# 26. PARTICIPER AUX DÉCISIONS DE LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

La démocratie fait-elle son travail ou existe-t-il un autre type de pouvoir ? Un pouvoir qui n'est pas soumis aux élections, celui de l'establishment qui contrôle et oriente les grandes décisions dans les coulisses, cette caste financière et politique qui s'efforce de limiter les tentatives de contre-pouvoir qui partent de la base. Nous voulons une société où les citoyens ont réellement leur mot à dire sur les grands enjeux de la société : travail, enseignement, santé, logement, sécurité, environnement, paix... Il est essentiel de conquérir la démocratie en la reprenant des mains de l'élite. Pour tout simplement mettre en pratique les paroles d'Abraham Lincoln : avoir un « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

## CE QUE NOUS VOULONS

### UN. ACCROÎTRE CONSIDÉRABLEMENT LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Nous introduisons le référendum d'initiative citoyenne contraignant. Si 1 % de l'électorat concerné le demande, une proposition ou une décision est soumise à la population.
- Nous faisons en sorte que les acteurs impliqués de la société civile soient systématiquement consultés pour tout changement important dans la loi.
- Nous protégeons le rôle crucial et l'indépendance de la société civile.

### DEUX. RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES DROITS DÉMOCRATIQUES

- Nous protégeons la liberté d'association et le droit à la liberté d'expression qui s'expriment notamment par des manifestations, la distribution de tracts, des actions, les réseaux sociaux, etc. Les lois et règlements ne peuvent éroder ces droits.
- Nous plaçons la Déclaration universelle des droits de l'homme au cœur de notre engagement pour une société humaine.

### TROIS. UNE SOCIÉTÉ CIVILE PROPICE À L'ENGAGEMENT CITOYEN

- Nous privilégions une reconnaissance structurelle des associations de la société civile et des ONG et assurons un financement transparent de leur fonctionnement de base. Nous mettons fin aux restrictions budgétaires.
- Nous nous opposons à toutes les tentatives de brider le travail socioculturel et l'action de la société civile à ce qui plaît et sert la politique du gouvernement. La société civile n'est pas un prolongement du gouvernement.
- Nous œuvrons à une simplification administrative pour les travailleurs bénévoles et leurs associations.
- Nous augmentons les possibilités pour les acteurs de la société civile de représenter les intérêts collectifs de ses membres devant les tribunaux.

## VISION

### UN. ACCROÎTRE CONSIDÉRABLEMENT LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Quand nous demande-t-on notre avis ? Qu'en est-il de notre droit de participer à la prise de décision sur une question sociale ? Nous pouvons bien sûr cocher tous les cinq ans une case sur les listes électorales et choisir les représentants qui siégeront au Parlement. Mais ces derniers pèsent de moins en moins dans

la balance. Seulement 5 % des lois belges sont encore proposées par le parlement. 95 % des lois émanent du gouvernement. Ces projets de loi sont dans la plupart des cas calquées sur les directives de l'Union européenne.

Ce n'est pas nous mais la Commission européenne qui aujourd'hui ratifie les budgets nationaux. Or, le budget ne devrait-il pas être l'occasion d'un large exercice démocratique pour décider des grandes orientations politiques d'un pays ? Lorsqu'ils ont ratifié le Pacte budgétaire européen, nos parlementaires ont accordé les pleins pouvoirs à l'Union européenne pour toutes les grandes décisions sociales et économiques.

Ces décisions sont systématiquement précédées d'un intense lobbying du milieu des affaires. Et c'est ainsi que le processus démocratique est en réalité pris en otage durant toute la période qui sépare deux élections. La démocratie est, au mieux, réduite à une simple transaction commerciale libérale. Les gens ne participent pas à la politique, ne sont pas impliqués dans les choix. Ils sont considérés comme des consommateurs de cette politique. Ils sont de simples spectateurs au lieu d'être des participants. La mainmise de l'Union européenne a relégué les parlementaires belges au rôle de vulgaires marionnettes acquiesçant aux prescriptions imposées d'en haut par « l'Europe ». Nous nous trouvons dans une démocratie « de basse intensité » que la crise est venue affaiblir encore davantage.

Tout n'est que mensonges et apparences. Aucun des partis du gouvernement Michel n'avait annoncé qu'ils relèveraient l'âge de la retraite à 67 ans. Ils affirmaient même tout le contraire avant d'avoir été élus. L'immense majorité des Belges rejettent la pension à 67 ans, le gouvernement l'a pourtant fait adopter au Parlement. Pour les ministres, la question était réglée, leur décision était sans appel. Comment est-ce possible ?

Nous prônons une démocratie depuis la base, directe et dynamique, une démocratie axée sur la participation. Il s'agit de laisser le pouvoir au peuple, y compris après les élections. La participation est au cœur d'une telle démocratie participative. Et c'est précisément là qu'intervient le référendum d'initiative citoyenne contraignant. Si 1 % de l'électorat concerné le demande, une proposition ou une décision est soumise à la population. Ce qui implique qu'on doive modifier l'article 39bis de la Constitution belge. Contraignant signifie que lorsqu'une proposition obtient la majorité du vote, l'establishment politique ne peut l'ignorer. Nous veillerons, cependant, à ce qu'aucune proposition soumise à référendum ne soit contraire à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Un tel système de référendum existe déjà en Suisse. Alors pourquoi pas chez nous ?

Un autre moyen d'accroître la participation de la population est d'avoir une société civile active. Son rôle critique et son indépendance sont essentiels. Nous veillons à ce que les organisations de la société civile soient consultées sur toute décision législative importante.

## DEUX. RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES DROITS DÉMOCRATIQUES

Il s'agit d'un phénomène mondial : les mastodontes industriels et financiers contrôlent les secteurs économiques alors que les États les aident à maintenir ce pouvoir. Mais partout et dans tous les domaines, la résistance à ce pouvoir sans limites est bien là : pour obtenir de meilleures conditions de travail et de salaire, pour préserver l'environnement et la planète, pour arracher la participation du peuple et accroître l'espace démocratique, pour promouvoir une vie culturelle diverse et libérée de l'emprise du commerce, pour œuvrer à la solidarité internationale et à la paix en ces temps de guerre et de militarisation à travers le monde.

Longue vie à la résistance ! Car c'est grâce à elle que nous jouissons aujourd'hui d'acquis aussi cruciaux que la sécurité sociale, la législation sociale, la journée de huit heures, les congés payés et l'éducation, pour ne citer que ces exemples. Lorsqu'en 1887, le mouvement ouvrier a imposé l'interdiction du travail des enfants, aucun parlementaire n'était en faveur de cette mesure. En raisonnant sur la base d'une « majorité parlementaire », nous n'aurions jamais sorti les enfants des mines et des usines textiles. La lutte sociale, la

force de la mobilisation et de l'organisation à la base de la société ont fait basculer l'équilibre du pouvoir et ont forcé l'interdiction du travail des enfants. C'est de la même façon que nous avons conquis le droit de nous organiser, la liberté d'expression et le droit de vote, notamment. Nous estimons qu'il est essentiel que ces droits fondamentaux soient protégés.

Nous défendons la première génération des droits de l'homme : les droits fondamentaux classiques tels que le droit à la liberté d'expression ou d'association. Ces droits sont aujourd'hui encore bafoués, notamment par les atteintes portées à notre vie privée et aux droits syndicaux.

Mais les droits de l'homme de la deuxième génération sont tout aussi essentiels. Ils sont apparus au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit des droits sociaux et collectifs comme le droit au travail, au logement, à l'instruction et à une vie conforme à la dignité humaine. Bien qu'énumérés dans la Constitution belge, en particulier dans son article 23, ces droits ne sont généralement pas contraignants. C'est pourquoi nous œuvrons pour qu'ils le deviennent.

Pour nous, les droits de l'homme sont universels et indivisibles. Les auteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont qualifié délibérément celle-ci d'« universelle ». Les droits de l'homme appartiennent à « tous les membres de la famille des êtres humains », peut-on lire dans la première phrase du préambule.

De Donald Trump aux États-Unis à Jair Bolsonaro au Brésil, en passant par Matteo Salvini en Italie et à Theo Francken chez nous, nous vivons la résurgence de courants politiques qui remettent en question la pensée égalitaire et l'universalité des droits humains. Theo Francken s'insurge contre ce qu'il nomme « l'amour excessif des droits de l'homme » ou « le fondamentalisme des droits de l'homme de la Cour européenne des droits de l'homme ».

Les droits de l'homme se fondent sur un mode de pensée égalitaire. Un mode de pensée qui est désormais fortement mis à mal par ses détracteurs. Dans leur discours, les réfugiés et les migrants sont déshumanisés. L'idée même des droits humains universels est en train de faire place au discours primitif du « chacun pour soi ». C'est une tendance dangereuse où la démocratie risque de sombrer dans l'exclusion et la brutalité.

## TROIS. UNE SOCIÉTÉ CIVILE PROPICE À L'ENGAGEMENT CITOYEN

Dans l'histoire de notre pays, une large vie démocratique s'est construite à la base de la société. Malgré les persécutions et la misère, les travailleurs ont mis en place entre eux des caisses de solidarité qui ont progressivement évolué pour prendre la forme de mutuelles, offrant une protection collective contre les maladies et les accidents. Ces mêmes caisses vont aussi prendre la forme de caisses de grève et permettront l'émergence des futurs syndicats. Une vie culturelle foisonnante est aussi née, avec des maisons du peuple, des bibliothèques, des associations d'éducation populaire, des troupes de théâtre, des fanfares, des ciné-clubs, des organisations de jeunesse...

Mai 68 a ouvert à nouveau le champ à la création de nouvelles initiatives de la base de la société : avec la naissance de comités de locataires, de maisons médicales de quartier, d'associations de juristes progressistes, de maisons des jeunes, d'organisations pour la paix, de mouvements féministes, antiracistes, environnementalistes, etc. Les associations de consommateurs et d'usagers se sont encore ajoutées par la suite. Quelle créativité démocratique !

Tout cela forme ce qu'on appelle aujourd'hui la société civile, c'est-à-dire un réseau d'organisations, d'associations et d'institutions qui s'étendent à de nombreux niveaux de la société. Ce sont les poumons qui permettent à notre société de respirer. Les acteurs de la société civile peuvent faire pression sur les décideurs politiques et contraindre le grand patronat à faire des concessions. Plus la société civile dispose de marge de manœuvre et de pouvoir d'influence, plus le mouvement social a des chances d'obtenir des acquis sociaux ou démocratiques.

Une société civile émancipatrice apprend aux gens à se valoriser, à cultiver une réflexion critique, à se défendre et à agir pour leurs droits. C'est ce qu'on appelle l'« empowerment », le travail social qui renforce les droits et la capacité des gens à agir par eux-mêmes. Il se situe aux antipodes de la vision archaïque de l'aumône et de la charité, où les personnes dans le besoin n'ont aucun droit, mais dépendent des faveurs des autres.

Aux yeux de partis comme la N-VA, notamment, une société civile émancipatrice représente une épine dans le pied des gouvernants. Le rôle de la société civile se limite dans ce cas, au mieux, à formuler une opinion, sans plus. Le secrétaire d'État Theo Francken n'a pas hésité à évincer les associations comme le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen des initiatives mises en place pour accueillir les demandeurs d'asile en Belgique. « Ces associations — par leur discours et leurs pratiques — gênent », notamment par leur défense d'un modèle d'accueil respectueux des droits des demandeurs d'asile, écrira le CIRÉ. Une autre secrétaire d'État N-VA, Zuhail Demir, s'en est aussi pris à Unia, l'ancien Centre pour l'égalité des chances, au prétexte qu'il n'était pas suffisamment aligné avec sa vision politique. Lors d'une opération de police au sein de l'asbl Globe Aroma, un centre culturel à Bruxelles qui travaille avec des artistes migrants, on a utilisé un simple contrôle administratif quant au respect des normes imposées aux ASBL pour identifier tous ceux qui participaient aux activités de l'asbl et arrêter des sans-papiers.

Les associations de personnes en situation de pauvreté ou les organisations actives dans l'aide sociale ou les soins de santé sont également contraintes de s'engager dans cette voie. En particulier si elles sont actives dans le domaine de l'empowerment. Mais elles ne sont pas les seules. Quiconque critique ou désapprouve la politique court le risque de voir ses ressources financières et ses pouvoirs restreints. Le baromètre annuel des associations de la Fondation Roi Baudouin montre combien leur situation économique se dégrade. Les diminutions de subventions que subissent les associations mettent leurs activités en péril.

Bref, certains veulent rendre la société civile fidèle et docile, en faire le prolongement du gouvernement. Ils veulent une société civile dépolitisée qui ne soit pas en mesure d'avancer des alternatives. Avec le PTB, nous privilégions une reconnaissance structurelle des organisations de la société civile et des ONG et assurons un financement transparent de leur fonctionnement de base. Nous mettons fin aux restrictions budgétaires.

# 27. DES SYNDICATS FORTS SONT UN PILIER DE LA DÉMOCRATIE

Dans les pays dépourvus du contre-pouvoir syndical, les droits sociaux sont plus faibles et les inégalités plus marquées que dans les pays dotés de syndicats forts. Les libertés d'association, d'expression et d'action sociale sont des droits fondamentaux qui nous concernent tous. Les droits syndicaux en font partie. Ils jouent un rôle essentiel dans la lutte pour la justice sociale.

Cette force démocratique qu'est le syndicat est une épine dans le pied de l'establishment. Les partis au pouvoir, N-VA en tête, mettent tout en place pour museler les moindres tentatives de contre-pouvoir. Le droit de grève est aussi sous pression. Nous défendons des syndicats forts, plus de démocratie au sein des entreprises, plus de transparence et plus de contrôle par les travailleurs.

## CE QUE NOUS VOULONS

### UN. RENFORCER LA CAPACITÉ DE LUTTE ET D'ACTION DES SYNDICATS

- Nous rejetons toute mesure qui restreint le droit de grève. Celui-ci occupe une place centrale dans la lutte pour la justice sociale.
- Nous interdisons l'utilisation des astreintes contre les piquets de grève. Les tribunaux ne peuvent intervenir dans les conflits collectifs.
- Nous renforçons la participation des organisations de travailleurs et des mutuelles dans les organes de concertation de notre système de sécurité sociale. Leur rôle social ne peut être restreint.
- Nous nous opposons à toute tentative de l'establishment de donner une personnalité juridique aux syndicats.

### DEUX. PLUS DE DÉMOCRATIE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

- La citoyenneté doit également être reconnue dans l'entreprise. Les droits fondamentaux des travailleurs doivent être respectés en son sein.
- Nous étendons les élections sociales à toutes les entreprises d'au moins cinquante salariés pour l'élection des conseils d'entreprise, et à toutes les entreprises d'au moins vingt salariés pour l'élection des comités pour la prévention et la protection au travail.
- Nous renforçons la protection contre le licenciement des délégués syndicaux et du personnel en instaurant une obligation de réintégration sous peine d'astreinte.
- Nous accordons également le droit de vote aux intérimaires qui ont travaillé dans l'entreprise durant six mois au cours de l'année précédant les élections sociales.

### TROIS. ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE ET LE CONTRÔLE PAR LES EMPLOYÉS

- Nous obligeons les entreprises à donner complètement et de manière transparente toutes les informations sur leur recours à la sous-traitance.
- Nous ouvrons les conseils d'administration des entreprises publiques aux représentants des syndicats et des associations d'usagers.
- Nous interdisons le licenciement collectif pour motifs économiques si l'entreprise ne fournit pas de preuves préalables des motifs invoqués.

## VISION

### UN. RENFORCER LA CAPACITÉ DE LUTTE ET D'ACTION DES SYNDICATS

Les grands acquis sociaux de ce pays sont le fruit de mouvements sociaux de masse et, en premier lieu, des syndicats. Comme les mouvements de grève des années 1920, qui ont contribué à réduire le temps de travail et à étendre le droit de grève. Même en pleine période de crise des années 1930, la vague de grèves européenne de 1936, avec une lutte commune des socialistes et des communistes, a suscité une telle crainte dans les rangs du pouvoir que de nouvelles concessions ont été accordées. C'est à ce moment, notamment, que les congés payés ont été introduits.

Sans les grandes manifestations et grèves du 19<sup>e</sup> siècle, le suffrage universel n'aurait pas vu le jour. Ce n'est qu'au prix de décennies d'âpres luttes que les femmes ont obtenu le droit de vote en 1948.

Le gouvernement Michel et, a fortiori, la N-VA veulent se débarrasser des organisations qui défendent les intérêts collectifs des travailleurs. Ce qu'ils veulent, ce sont des syndicats corporatistes qui se préoccupent de la productivité des travailleurs et n'ont d'yeux que pour l'intérêt de l'entreprise. Des syndicats qui mènent des actions ou qui font grève pour défendre les intérêts des travailleurs se heurtent, bien sûr, diamétralement à une telle vision. Un député de la N-VA a déclaré sans détours : « Si les allocations de chômage ne sont toujours pas limitées dans le temps, c'est la faute aux syndicats. » Les syndicats et les mutuelles sont présentés comme des groupes qui n'ont pas la légitimité de parler au nom du peuple. Le gouvernement Michel a à plusieurs reprises accusé : « Certaines mutuelles et syndicats se détournent de leur objet social et démocratique pour se livrer à une propagande politicienne, militante et partisane. » Il cherche, sous l'impulsion de la N-VA et l'appui du MR, à limiter le pouvoir des syndicats en abolissant les services qu'ils offrent et en prenant des mesures contre le droit de grève. Nous voulons au contraire renforcer la capacité de lutte du syndicat.

Les syndicats et les mutuelles fournissent des services, notamment le paiement des allocations de chômage et de maladie à leurs affiliés. Les caisses de chômage et les caisses de maladie ont été fondées, non pas par un quelconque gouvernement, mais par les travailleurs eux-mêmes, à travers leurs syndicats et leurs mutuelles. La sécurité sociale appartient aux travailleurs. La N-VA veut retirer cette prestation de services des mains des syndicats parce que cela leur permet d'avoir des affiliés et des moyens de former des militants et de les pousser à l'action. La N-VA cherche également à réformer en profondeur le dialogue social et les organes de concertation au sein du système de sécurité sociale parce qu'elle estime qu'ils laissent trop d'influence aux organisations de travailleurs.

Plusieurs partis gouvernementaux ont lancé des projets de loi pour limiter les ressources et le pouvoir des syndicats. Le gouvernement veut contrôler les finances des syndicats. Et, en particulier, les montants des caisses de grève. C'est quelque chose dont les employeurs rêvent depuis longtemps. Le but étant, bien entendu, de pouvoir plus facilement connaître et saisir les moyens financiers qui permettent aux travailleurs de mener des actions sociales.

Le gouvernement Michel voulait aussi donner une personnalité juridique aux syndicats. Afin de pouvoir les poursuivre en cas de « grèves irresponsables » ou d'incidents éventuels lors de manifestations. Aujourd'hui, on ne peut poursuivre que les auteurs des faits et non pas les syndicats en tant que tel. C'est d'ailleurs logique. Imaginez que l'organisation syndicale puisse être tenue responsable de chaque incident et de chaque provocation. C'est pourtant ce que veulent le gouvernement et le patronat : menacer en permanence les syndicats de poursuites judiciaires et limiter ainsi leur capacité à mener des actions collectives.

Le gouvernement veut également limiter le droit de grève. Cela a commencé avec la proposition d'un « service minimum » dans le chemin de fer. Le gouvernement est ensuite allé plus loin en intervenant également dans le droit de grève des gardiens de prison, qui pourraient être réquisitionnés et contraints à travailler dans certaines circonstances. Le gouvernement – applaudi par les organisations patronales – a aussi de-



mandé aux syndicats d'élaborer des règles qui restreignent le droit de grève. Le droit d'interrompre le travail pour défendre les intérêts collectifs des travailleurs est pourtant essentiel. C'est ce que nous avons pu voir dernièrement avec la grève des pilotes de Ryanair, du personnel de Lidl ou de bpost, entre autres. Nous rejetons toute mesure qui restreint le droit de grève et nous nous opposons à l'introduction d'un service minimum obligatoire.

C'est d'ailleurs dans cette même logique que s'inscrit la condamnation du président de la FGTB d'Anvers pour « entrave méchante à la circulation » lors de la grève générale du 24 juin 2016. La ville d'Anvers, le tribunal correctionnel et le procureur ont fait de cette affaire une question de principe. Cette condamnation établit un dangereux précédent pour les droits démocratiques. Le jugement de juin 2018 condamnant le dirigeant de la FGTB fait primer le droit pénal sur le droit fondamental d'action collective qu'est le droit de grève. L'article invoqué pour la condamnation est l'article 406 du Code pénal. Cette disposition vise à condamner des individus qui ont volontairement bloqué la circulation, bloqué des véhicules et créé ainsi volontairement des situations dangereuses. Elle vise des chauffards, des fous du volant, des inconscients du rail, etc. Lorsqu'il a été adopté par le Parlement, il a d'ailleurs été précisé que cet article de loi ne sera bien entendu « jamais appliqué à l'encontre de grévistes et piquets de grève pacifiques ».

Qu'en sera-t-il demain des cyclistes qui font des sit-in pour réclamer des pistes cyclables plus sécurisées ? Qu'en sera-t-il des parents qui stoppent momentanément la circulation avec leurs enfants pour réclamer moins de particules fines dans l'atmosphère ? Qu'en sera-t-il des militants pacifistes qui bloquent des transports d'armes ? Qu'en sera-t-il des étudiants qui font des manifestations spontanées ? L'histoire sociale de la Belgique est faite d'entraves à la circulation. Des milliers. Elles ont permis d'installer un rapport de force, de « peser » sur le cours des choses... Sans ces entraves, nous n'aurions jamais arraché le droit de vote, la journée des huit heures ou les congés payés. Ces entraves à la circulation – qui sont le fait même de n'importe quelle manifestation sur la voie publique – n'avaient rien de « méchant », elles n'avaient pas pour but de provoquer des situations dangereuses ou des accidents. C'étaient des entraves populaires, des entraves de résistance sociale, des entraves qui, souvent, ont permis le progrès social.

De la même manière, le droit de grève est intimement lié au droit de faire des piquets de grève. Il ne se limite pas au droit individuel de ne pas aller travailler. C'est ce qu'a encore rappelé il y a quelques années le Comité européen des droits sociaux qui est responsable de faire appliquer la Charte sociale européenne. Celle-là même qui garantit le droit de grève. La Belgique a été condamnée pour le recours aux astreintes contre des piquets de grève.

Le verdict est également grave parce que le président du syndicat anversoïse n'a pas été condamné pour avoir lui-même entravé de manière méchante la circulation. Non, il a été condamné pour avoir « organisé » une entrave méchante de la circulation. En condamnant l'organisateur du piquet de grève, ce sont tous les organisateurs potentiels d'actions qui sont visés. Là encore, il s'agit d'un dangereux précédent. Jusqu'ici, jamais un délégué ou un organisateur de manifestation n'avait été condamné pour des actes commis lors de cette manifestation.

Même l'OCDE et le FMI confirment que dans les pays dépourvus d'un contre-pouvoir syndical, les droits sociaux sont faibles et les inégalités plus marquées. Les libertés d'association, d'expression et d'action sociale sont des droits fondamentaux qui nous concernent tous. Les droits syndicaux sont des droits humains. Ils jouent un rôle essentiel dans la lutte pour la justice sociale.

## DEUX. PLUS DE DÉMOCRATIE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Le contrat de travail est le seul contrat qui subordonne une personne à une autre. En effet, vous perdez toute une série de droits pendant votre travail. Trop souvent, vous êtes tenus d'effectuer un certain nombre d'heures de travail sans respect des droits démocratiques fondamentaux. C'est pourquoi il est grand temps que la notion de « citoyenneté » soit également introduite au sein des entreprises. Autrement dit, que vous conserviez vos droits humains pendant votre travail. Que vous puissiez aussi exprimer vos opinions au travail, que vous puis-

siez vous organiser et que votre employeur respecte votre vie privée. Nous ne voulons pas que la démocratie s'arrête à la porte de l'entreprise. La citoyenneté doit également être reconnue dans l'entreprise.

Des élections sociales ont lieu tous les quatre ans pour élire le conseil d'entreprise (dans les entreprises de plus de cent employés) et le comité de prévention et de protection au travail (dans les entreprises de plus de cinquante employés). Plus de gens siègent au sein de ces comités qu'au sein des conseils communaux du pays. Nous voulons rabaisser ces seuils, respectivement à cinquante et à vingt travailleurs. Nous voulons aussi donner le droit de vote aux intérimaires. De cette façon, nous renforçons la dimension démocratique des élections sociales.

À l'heure actuelle, une entreprise peut se débarrasser de ses délégués du personnel ou syndicaux simplement en payant une indemnité forfaitaire. Nous voulons renforcer la protection des délégués du personnel afin que toute personne qui le souhaite puisse obtenir réellement sa réintégration sous peine d'astreinte. Nous modifions donc la loi du 19 mars 1991.

Les travailleurs non protégés et les délégués syndicaux du secteur public méritent également une meilleure protection pour qu'ils puissent défendre les revendications syndicales. Dans le droit français, tout licenciement pour motif syndical est nul et non avenue. Nous aimerions examiner comment cette disposition pourrait être introduite dans le droit belge.

## TROIS. ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE ET LE CONTRÔLE PAR LES EMPLOYÉS

La concertation sociale a été institutionnalisée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agissait d'une concession du patronat pour garantir la paix sociale et éviter des troubles révolutionnaires. Les mouvements sociaux, y compris les syndicats, sont étroitement associés à la gestion de différents services et à la prise de décisions dans les domaines des salaires, des soins de santé et de la sécurité sociale. La loi sur les conventions collectives de travail (CCT) a été adoptée, au même titre que les lois sur les commissions paritaires, les conseils d'entreprise et les comités pour la prévention et la protection au travail. Nous voulons qu'on ne touche pas à ces questions.

Les entreprises publiques comme la SNCB et bpost ont un impact direct sur la vie de la population : le fait de disposer d'un bureau de poste dans son quartier ou que la gare locale reste ouverte... Les citoyens et les travailleurs doivent avoir leur mot à dire et exercer un contrôle pour que ces services publics remplissent correctement leur fonction. Nous proposons donc que les conseils d'administration des entreprises publiques soient ouverts aux représentants des syndicats et des associations d'usagers, afin qu'ils puissent défendre les besoins collectifs satisfaits par les services publics. Les débats au sein de ces conseils doivent être publics.

En matière de licenciement, la Belgique se classe parmi les pays les plus libéraux d'Europe. Contrairement à ce qui se passe en Allemagne, en France ou aux Pays-Bas, un employeur peut toujours procéder au licenciement, même en l'absence d'un motif valable. C'est incompréhensible et injuste, encore plus dans le cas des licenciements collectifs. Nous demandons une réforme de la loi Renault afin que l'employeur soit légalement tenu de prouver à l'avance qu'il a des raisons économiques de procéder à un licenciement.

Les entreprises ne sont pas tenues de fournir des informations sur leurs sous-traitants et fournisseurs, alors qu'elles y recourent massivement. Quel est le coût ? Quels sont les droits des personnes qui travaillent pour ces sous-traitants ? Comment sont-elles traitées en cas de licenciement collectif ? Nous voulons obliger les entreprises à donner complètement et de manière transparente toutes les informations sur le recours à la sous-traitance. Les syndicats doivent recevoir cette information et avoir leur mot à dire.

## 28. INVESTIR DANS LES JEUNES

Les jeunes sont des experts quand il s'agit de l'endroit où ils vivent, apprennent et se divertissent. Si nous leur donnions la parole, nous en tirerions une mine de propositions et d'engagements.

Quand on s'attaque à la question de la participation, du loisir et du bien-être des jeunes, on est inévitablement ramené à la question de l'espace. Les jeunes ont besoin de plus d'espace public propre. Espace(s) de rencontre et d'épanouissement. Espace(s) suffisant(s) pour aussi faciliter l'accès au sport, au jeu et à la culture. Plus d'espace : le travail de jeunesse et l'éducation jouent un rôle crucial en ce sens.

Nous voulons une véritable politique de la jeunesse qui part du grand potentiel que les jeunes portent en eux : ils sont et font le monde de demain. De par leur position, ils sont tournés vers l'avenir. C'est pourquoi ils sont un moteur de changement.

### CE QUE NOUS VOULONS

#### UN. DONNER LA PAROLE AUX JEUNES

- Nous accordons le droit de vote dès l'âge de seize ans.
- Nous mettons en place un Conseil de la jeunesse à chaque échelon de pouvoir. Celui-ci opère de façon autonome et dispose du droit d'initiative au sein du Parlement compétent.
- Nous obligeons le gouvernement à consulter le Conseil de la jeunesse pour chaque décision qui concerne les jeunes, de l'organisation des maisons de jeunes aux décisions en matière d'éducation.
- Nous organisons une enquête annuelle auprès des jeunes pour nous informer de leurs besoins. Une attention particulière est accordée à la participation des jeunes moins favorisés.
- Nous impliquons activement les jeunes dans la politique et abaissons les seuils de participation par le biais de sondages, de forums en ligne où les politiciens sont invités à réagir, de la cyberdémocratie, d'un site web gouvernemental...

#### DEUX. INVESTIR DANS LA CULTURE, LE SPORT ET LE LOISIR

- Nous rendons la culture et le sport plus accessibles et moins chers en renforçant l'infrastructure, en allouant davantage de ressources aux associations sportives et culturelles et par le biais de chèques culture et sport.
- Tout jeune et tout club sportif a droit à une salle de sport, un terrain de sport ou une piscine accessible à proximité.
- Nous encourageons les institutions culturelles à adapter davantage leur offre aux jeunes afin de mieux refléter la part des jeunes dans la population.
- Nous réinvestissons dans les écoles. Nous stimulons la culture, la poésie, la musique, le chant, l'image, le son... à l'école.

#### TROIS. PLUS DE PLACE AUX JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC ET AU TRAVAIL DE JEUNESSE

- Nous voulons plus de locaux pour les jeunes : maisons de jeunes, salles de répétition, salles de fêtes, cercles de jeunes... Un local pour jeunes offre un point d'ancrage permanent pour le travail de jeunesse.
- Nous affectons davantage de ressources structurelles et de personnel aux organisations de jeunesse et aux maisons de jeunes, pour leur permettre de développer un travail de jeunesse durable.
- Nous impliquons le secteur de la jeunesse et les associations culturelles et sportives dans le développement de nouveaux espaces publics.
- Nous donnons aux jeunes à partir de 16 ans la responsabilité de leur propre espace, en collaboration avec des coaches professionnels spécialisés dans le travail de jeunesse.

## QUATRE. UN TRAVAIL STABLE POUR LES JEUNES

- Nous mettons un terme à la flexibilité excessive qui s'est développée. Finis les contrats intérimaires à vie.
- Nous reconnaissons les jobs étudiant comme un travail à part entière. Le job étudiant est pris en compte dans le calcul des droits sociaux tels que le chômage et la pension et un salaire est garanti en cas de maladie.
- Nous annulons la limitation du droit aux allocations d'insertion pour les jeunes et nous annulons les mesures prises par les gouvernements Di Rupo et Michel.

## VISION

### UN. DONNER LA PAROLE AUX JEUNES

Le gouvernement tient très peu compte des jeunes. Il considère les jeunes comme une source de nuisance plutôt que comme des partenaires à part entière, dotés d'une opinion. Il a souvent tendance à ignorer l'avis des organisations de jeunesse. Pire, l'organisation et le contenu de la participation des jeunes sont souvent imposés d'en haut. Les conseils de la jeunesse n'ont pas de droit d'initiative au Parlement et ne sont pas consultés sur les budgets et décisions qui concernent les jeunes. Les choses doivent changer radicalement dans tous ces domaines.

Les moins de 18 ans ne peuvent pas faire entendre leur voix lors des élections. Le PTB plaide en faveur du droit de vote dès l'âge de 16 ans. Ce qui implique la nécessité d'une réforme constitutionnelle.

Sans communication réciproque, il n'y a pas de démocratie. Les décideurs politiques doivent prendre conscience que les jeunes sont des experts lorsqu'il s'agit de leur voisinage, de leur quartier, de leur école. Si on veut pouvoir dire ce que l'on pense, alors il faut aussi être écouté. Une attitude ouverte de la part du gouvernement est donc indispensable. Nous voulons organiser la politique de manière à ce que les jeunes puissent avoir accès au gouvernement, aux organes administratifs et aux institutions gouvernementales qui viennent activement à leur rencontre. Le gouvernement peut alors mieux impliquer les jeunes et leur demander leur avis de diverses manières. Tout d'abord à travers les organismes structurels comme le Conseil de la jeunesse. Ce qui sous-entend une représentation et une participation réelles des jeunes. Il est important que le Conseil de la jeunesse dispose d'un droit d'initiative auprès des organes de prise de décision. D'autre part, les jeunes qui n'ont pas de lien direct avec le Conseil de la jeunesse devraient également pouvoir exposer leurs idées. Par exemple, par le biais d'un forum numérique ouvert où les jeunes peuvent soumettre leurs questions et suggestions. Nous attendons de la part du gouvernement qu'il s'engage à répondre à chacune des questions posées et à traiter de manière effective les propositions qui obtiennent l'appui d'un nombre suffisant de jeunes.

Les jeunes pourront ainsi faire entendre leur voix et être des partenaires dans l'élaboration de nouveaux plans et projets. Faute d'un travail bien organisé avec et entre les jeunes, la politique ne pourra compter sur leur engagement actif.

### DEUX. INVESTIR DANS LA CULTURE, LE SPORT ET LE LOISIR

Pour les jeunes, les seuils liés à l'accès au sport et à la culture doivent être abaissés. C'est ce qui ressort également de Big Ask, le grand sondage du mouvement de jeunesse RedFox auprès de 7 500 jeunes.

Suites aux coupes budgétaires du gouvernement, les associations sportives et de danse ont dû augmenter leurs frais d'admission. Pour beaucoup de gens, le prix d'inscription au club de foot ou au cours de danse est devenu trop élevé. Il s'agit de donner aux clubs la possibilité de baisser à nouveau leurs prix. Une possibilité serait de rehausser leur budget de fonctionnement. Grâce à une politique de financement bien pensée, le gouvernement peut rendre le sport et la culture plus accessibles, afin que tout le monde puisse accéder aux infrastructures sportives, aux salles de concert et aux musées.

Les services de la jeunesse devraient, eux aussi, veiller à maintenir des seuils accessibles. Le service jeunesse de Borgerhout, par exemple, a rendu ses activités gratuites, supprimé l'inscription et est allé à la rencontre des jeunes là où ils ont l'habitude de se retrouver. Nous voulons que le travail de jeunesse dans son ensemble soit organisé suivant cette approche. À Borgerhout, le service jeunesse atteint aujourd'hui dix fois plus de jeunes qu'auparavant. Dans ce district d'Anvers, les jeunes à partir de 16 ans peuvent également suivre une formation pour devenir des moniteurs, qui sont chargés de veiller à ce que tout se passe bien au niveau de « leur » quartier. À Anvers, on les appelle les « *plein patrons* » (littéralement les responsables de place/square). Ce projet a été initié par le PTB qui participe à la coalition progressiste (PTB-SPa-Groen) au pouvoir. Les jeunes qui se sentent investis de responsabilités et d'une mission se sentent mieux dans leur peau et dans leur quartier.

Il faut impliquer les jeunes dans le développement du sport et de la culture afin que l'offre corresponde à la population. L'art et la culture ne se limitent pas aux tableaux des primitifs flamands dans un musée. Il s'agit aussi des nouveaux groupes de musiques dans une ville, des jeunes humoristes dans les quartiers, des youtubeurs et youtubeuses en vogue... Ces formes de culture populaire méritent aussi qu'on leur accorde leur place. C'est pourquoi nous incluons ces jeunes artistes et leur public dans le circuit culturel.

### TROIS. PLUS DE PLACE AUX JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC ET AU TRAVAIL DE JEUNESSE

Pour beaucoup de jeunes, le travail de jeunesse représente un deuxième chez-soi, un endroit où ils se sentent en sécurité, se font des amis et peuvent se développer. Le travail de jeunesse permet aux jeunes de sortir de leur isolement et de s'épanouir, et parfois aussi de se préparer à un premier job. À l'heure actuelle, les associations de jeunes font de l'excellent boulot. Il s'agit d'un travail de jeunesse assuré par un personnel professionnel permanent, dont l'action cible plus particulièrement les jeunes les plus vulnérables de la société. Mais il y a aussi le travail de jeunesse assuré par des bénévoles – des mouvements de jeunesse. Ceux-ci consacrent chaque week-end et chaque été une partie de leur temps à des milliers de jeunes.

Pourtant, les organisations et associations de jeunesse travaillent souvent dans l'incertitude. Les communes ne disposent plus de budgets suffisants. Dans beaucoup d'organisations, l'incertitude liée à une partie des subventions est trop importante pour pouvoir construire des projets à long terme, alors que la marchandisation du travail de jeunesse menace son indépendance. Le travail de jeunesse ploie sous la pression du travail et le manque d'argent. Bien trop souvent, il s'agit de choisir entre épargner, passer des contrats bidons ou libérer du temps pour se mettre en quête d'argent privé. Et ce alors que tout le monde sur le terrain ne veut qu'une chose : un travail de jeunesse de qualité. Il faut redonner plus de moyens au travail de jeunesse professionnel.

### QUATRE. UN TRAVAIL STABLE POUR LES JEUNES

Avoir une vie autonome constitue un droit. Et un travail stable et de qualité constitue la meilleure garantie en ce sens. Or, pour beaucoup de jeunes, cela devient de plus en plus problématique. Ils doivent faire face à des périodes d'attente de plus en plus longues, à des flexi-jobs comme Deliveroo. Ils doivent constamment enchaîner les contrats intérimaires ou temporaires. Les plus grands employeurs de notre pays sont... les agences d'intérim. Cette tendance doit être inversée pour que les jeunes puissent commencer leur vie d'une manière décente.

Les stages offrent aux jeunes la possibilité de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises au cours de leurs études ou de leur formation. Or, à l'heure actuelle, les stages remplacent dans certains cas des emplois rémunérés et les stagiaires ne bénéficient généralement pas de protection sociale et ne reçoivent pas de compensation financière.

Les jobs étudiant doivent bénéficier de tous les droits sociaux en vigueur : le job étudiant doit être pris en compte dans le calcul des droits sociaux tels que le chômage et la pension.

L'allocation d'insertion est une allocation accordée aux jeunes demandeurs d'emploi s'ils n'ont toujours pas trouvé d'emploi un an après la fin de leurs études. Le gouvernement Di Rupo a limité la durée de cette allocation à 36 mois. Le gouvernement Michel est, lui, allé encore plus loin. Il a en effet décidé que l'allocation d'insertion ne pouvait être octroyée que jusqu'à l'âge de 25 ans et que, pour entrer en ligne de compte, les moins de 21 ans devaient être en mesure de présenter un diplôme, un certificat ou une attestation. L'ONEM estime que cela a réduit de 45 % le nombre de jeunes entrant en ligne de compte pour l'allocation d'insertion. Cette mesure n'a pas entraîné d'augmentation significative du taux d'emploi des jeunes. Il s'agit purement et simplement d'une mesure de réduction des coûts qui frappe de plein fouet les jeunes. Nous voulons révoquer les mesures introduites successivement par les gouvernements Di Rupo et Michel. Si la société n'offre pas suffisamment d'emplois, elle doit garantir le droit à la sécurité sociale dans son intégralité. Après leurs études, les jeunes doivent avoir droit à une allocation d'insertion s'ils ne trouvent pas immédiatement du travail.

L'économiste Guy Standing décrit comment des groupes importants de la société sont contraints de travailler dans des conditions sous-payées, incertaines et dangereuses. En Europe, 10 % des jeunes actifs vivent dans la pauvreté. Les jeunes pauvres ont des bas salaires, une protection sociale limitée et des conditions de travail précaires. Beaucoup de jeunes occupent des emplois temporaires, à temps partiel, intérimaires ou travaillent en tant que stagiaires. Le nombre de jeunes exerçant des emplois en intérim est également très élevé. Cela doit cesser.



# LEVONS-NOUS CONTRE LE RACISME

VOTEZ 100 % RESPECT



**PTB**

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

# 29. UN PAYS DE DIVERSITÉ, SANS RACISME, OÙ TOUT LE MONDE COMPTE

Les migrations existent depuis toujours. Au cours des dernières décennies, l'immigration a contribué à une transformation rapide de la composition de la population. Cette super-diversité représente un atout majeur, pour autant que nous parvenions à offrir à tous et toutes des droits et des chances égaux, garantissant ainsi que la solidarité l'emporte sur la concurrence.

Or ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le risque de vivre dans la pauvreté, au chômage, dans un logement insalubre ou d'avoir un plus faible niveau de scolarité est beaucoup plus grand lorsque vous avez une couleur différente ou quand votre nom suggère une origine étrangère. Le racisme est une triste réalité.

Avec le PTB, nous voulons éliminer la concurrence entre les personnes en difficulté. Nous offrons suffisamment d'emplois, d'infrastructures et un enseignement à la mesure de tous les enfants, quelle que soit leur origine ou leur origine sociale. Nous nous attaquons au racisme parce qu'il nous empêche de combattre ensemble les véritables coupables de l'injustice et de l'inégalité.

## CE QUE NOUS VOULONS

### UN. PLUS D'EMPLOIS, PLUS D'ÉGALITÉ

- Nous garantissons suffisamment de services sociaux pour briser la mise en concurrence des couches défavorisées de la société.
- Notre objectif est de parvenir à un marché du travail offrant suffisamment d'emplois de qualité afin d'éliminer la concurrence pour les postes vacants.
- Nous imposons des objectifs de diversité dans l'accès des postes de travail, aussi bien dans les services publics que dans le secteur privé. Des actions positives s'imposent pour venir à bout des inégalités.
- Nous introduisons le testing, des tests de situation proactifs anti-discrimination menés par les services d'inspection et les organisations de la société civile. Les employeurs qui commettent des infractions doivent être sanctionnés proportionnellement à la taille de leur entreprise.
- Nous veillons à ce que le secteur public, les institutions subsidiées par des fonds publics et les entreprises qui participent aux appels d'offres publics jouent un rôle exemplaire en matière de politique d'égalité.

### DEUX. UN PAYS OÙ LE RACISME N'A AUCUNE CHANCE

- Nous appuyons tous les efforts visant à établir un plan d'action national contre le racisme.
- Nous évaluons et modifions la loi contre le racisme et la xénophobie, celle contre les discriminations en général et celle contre les discriminations entre les hommes et les femmes, de manière à ce qu'elles permettent de réduire de manière effective le racisme et la discrimination.
- Nous introduisons aussi les tests de situation anti-discrimination sur le marché locatif.
- Nous mettons un terme au profilage ethnique. Pour ce faire, nous soutenons les cellules Diversité au sein de la police, nous y rendons obligatoire une formation complémentaire sur la lutte contre le racisme et rendons obligatoire la remise d'un récépissé à chaque contrôle d'identité.
- Nous protégeons la citoyenneté pour les enfants nés en Belgique ou ayant grandi en Belgique, ainsi que pour tous les citoyens ayant la double nationalité. Nous ne voulons pas qu'il y ait des citoyens de première et de seconde zone.
- Après cinq ans de résidence légale dans notre pays, toute personne doit acquérir automatiquement la nationalité belge, afin de faciliter son intégration dans notre pays.

## TROIS. UNE ÉCOLE ADAPTÉE AUX BESOINS DE TOUS LES ENFANTS

- Nous élaborons une stratégie de lutte contre le décrochage scolaire des jeunes issus de l'immigration et des familles en difficulté financière.
- Nous promovons une politique d'admission non discriminatoire et mettons fin aux écoles ghettos, à la ségrégation entre écoles pauvres et écoles riches, entre écoles où les enfants issus de l'immigration sont concentrés et écoles où ils sont quasiment non admis.
- Nous prônons une approche pédagogique interculturelle. Nous considérons la diversité comme une richesse et non comme une tare. Nous valorisons l'origine et la langue de chaque élève et encourageons le multilinguisme.
- Dans les programmes scolaires et la formation des enseignants, nous veillons à inclure une analyse critique de notre passé colonial ainsi qu'un aperçu de l'histoire des migrations et de la lutte contre le racisme.
- S'agissant de la formation des enseignants, nous élaborons un plan d'action visant à augmenter la part des candidatures issues de l'immigration. La diversité du personnel enseignant contribue à la lutte contre la discrimination.

## QUATRE. IMPLIQUER ACTIVEMENT LES COMMUNAUTÉS

- Nous abrogeons l'interdiction du port du foulard dans les entreprises privées et les services publics ainsi que dans les écoles.
- Nous défendons une politique interculturelle active, avec mise à disposition concertée d'un lieu à l'intérieur de l'espace public réservé à la célébration des différentes traditions et fêtes religieuses et confessionnelles.
- Nous organisons le dialogue et impliquons les différentes communautés dans l'organisation des fêtes et traditions religieuses.
- Nous investissons dans des lieux de rencontre culturels. Ceux-ci permettront à des personnes de cultures différentes d'apprendre à se connaître d'une manière accessible.

## VISION

### UN. PLUS D'EMPLOIS, PLUS D'ÉGALITÉ

Au cours des dernières décennies, le nombre d'habitants issus de l'immigration a fortement augmenté. Dans les grandes villes, près de quatre habitants sur dix sont aujourd'hui d'une origine différente. La moitié d'entre eux sont des « nouveaux Belges », tandis que l'autre moitié n'a pas la nationalité belge. À l'échelle de tout le pays, ils représentent respectivement 20 % et 10 % de la population. Dans le même temps, le racisme a également augmenté, non pas en raison de la présence de ces nouveaux compatriotes, mais plutôt en raison des choix politiques d'une frange particulière de l'establishment.

La super-diversité est un grand atout, à condition que nous réussissions à donner à chacun.e les mêmes droits et les mêmes chances, et à traduire cela dans la réalité de tous les jours. Cependant, le manque de travail, de services et de prestations sociales engendre des tensions entre les travailleurs. Si nous voulons que la super-diversité réussisse, nous devons combler ces déficits et y investir des moyens. Mais les gouvernements font le contraire : ils persistent dans l'austérité. Pendant ce temps, les politiciens de droite pointent du doigt un groupe de population après l'autre. Les gens sont montés les uns contre les autres et les problèmes demeurent.

Il est temps de changer de cap. Nous voulons une société qui soit fière de sa diversité et dans laquelle les travailleurs de toutes origines réalisent à quel point la division et le racisme nuisent à leurs intérêts.

L'immense majorité des personnes issues de l'immigration sont des travailleurs. Eux-mêmes, leurs parents ou grands-parents ont été amenés ici ou sont venus ici pour travailler. Mais une fois sur le marché du travail, ils se voient confrontés à la discrimination, au chômage, à la surreprésentation dans les emplois précaires,

à l'absence de possibilités de promotion... Ils finissent dans les rangs des réservistes du marché du travail. Le travail est la condition préalable d'une vie digne et d'une pleine participation à la société. En unissant nos forces au travail, les préjugés et le racisme peuvent être vaincus.

La discrimination dans la recherche d'emploi doit être prévenue, détectée et éradiquée. Nous appelons les services d'inspection et les organisations de la société civile à entreprendre des tests de situation proactifs en ce sens. Ces tests peuvent également servir dans le cadre de la lutte contre la discrimination sur le marché du logement, dans l'enseignement, dans les soins de santé et la vie nocturne.

Le projet d'instaurer des tests de situation au niveau fédéral a été bloqué. Le rapport de force a été plus favorable en Région bruxelloise. Le député bruxellois du PTB, Youssef Handichi, a introduit l'idée du testing anti-discrimination suite à l'affaire « Samira/Cécile » qui a éclaté dans la presse le 22 janvier 2016. Cette jeune professeure de français a postulé à un emploi vacant mais s'est vu refuser tout entretien d'embauche. Elle a alors décidé d'envoyer, dès le lendemain, une autre candidature au nom de Cécile. Avec moins d'expérience, Cécile a décroché non pas une mais deux propositions de rendez-vous et ce, en moins de dix minutes. Le cas de discrimination flagrante dont a été victime Samira-Cécile en 2016 a focalisé l'attention des médias. Le réseau associatif a lancé une campagne et le PTB a présenté une proposition d'ordonnance pour instaurer le testing anti-discriminations. Grâce à la pression et au mouvement créé suite à l'affaire Samira-Cécile, le Parlement bruxellois a adopté une telle ordonnance en octobre 2017. Elle représente un pas en avant, même si elle reste insuffisante pour gagner la lutte contre la discrimination en matière d'emploi. Cette ordonnance ne prévoit pas la possibilité de procéder à un testing proactif et les associations sont exclues de la possibilité d'effectuer des tests de situation.

Dans les années 1960 et 1970, aux États-Unis, le mouvement des droits civiques, une coalition d'organisations et de syndicats afro-américains, a adopté pour mot d'ordre « plus d'emplois, plus d'égalité ».

Aspirer à atteindre un taux d'emploi chez les citoyens issus de l'immigration qui soit proportionnel à leur part dans la population totale ne signifie pas que nous allons donner des emplois aux personnes issues de l'immigration en enlevant à d'autres. L'action en faveur d'un accès égal au marché de l'emploi doit aller de pair avec l'action en faveur de la création d'emplois. À cette fin, nous investissons dans les secteurs en pénurie de personnel et réorganisons l'emploi disponible grâce à une diminution du temps de travail.

Si jamais l'écart sur le marché du travail ne se résorbe toujours pas, il faudra alors prendre des mesures positives contraignantes pour réduire l'inégalité réelle des groupes défavorisés. Diverses associations ont systématisé les expériences d'actions positives pour attirer de façon très ciblée des employés qui ne seraient autrement pas atteints ou seraient beaucoup plus difficiles à atteindre : pour les places de stage, les jobs étudiants, les formations, les quotas de stagiaires, les réserves spécifiques en matière de recrutement, etc. Sur cette base, des objectifs peuvent être définis et imposés dans les services publics et le secteur privé pour assurer une plus grande diversité dans la composition du personnel.

L'argument selon lequel une telle action positive pourrait constituer une forme de discrimination a déjà été amplement réfuté dans le débat sur la Convention internationale des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Des mesures positives ont également été incluses dans la loi de 2007 contre la discrimination et le racisme. Il est grand temps de joindre l'action à la parole !

## DEUX. UN PAYS OÙ LE RACISME N'A AUCUNE CHANCE

Les politiciens de droite dépeignent les personnes issues de l'immigration comme des profiteurs, des demeurés, incapables de s'adapter... Ils prétendent que « les Berbères, ce sont des communautés fermées », que le racisme serait « relatif », que le racisme est utilisé comme « excuse » pour un échec personnel, etc. Ils se vantent du nombre de réfugiés qu'ils ont renvoyés et parlent de gens dont il faut « nettoyer » la présence. Ils enferment les enfants dans des centres fermés. Il n'est pas étonnant que le racisme se développe dans un tel climat politique. Des études internationales montrent que la discrimination sur le marché du travail et



dans l'enseignement en Belgique est parmi les plus élevées d'Europe. Ce qui souligne la nécessité urgente d'un plan d'action national contre le racisme.

Ce que nous savons c'est que comme pour toute injustice, l'engagement de la population, y compris celui des groupes concernés, est crucial pour vaincre le racisme.

Les politiciens de droite proclament vouloir remettre en cause les conventions internationales sur les droits de l'homme, le droit d'asile des réfugiés et l'élimination du racisme. Nous défendons le respect de ces traités. Les droits fondamentaux de chacun doivent être garantis.

Les lois anti-discrimination (la « Loi contre le racisme », la « Loi contre la discrimination » et la « Loi sur l'égalité hommes-femmes ») de 2007 sont le fruit des mouvements de lutte des travailleurs et des citoyens. Nous attachons beaucoup d'importance à ces résultats et tenons à les protéger, tout en poursuivant nos recherches en vue de les améliorer et de réduire efficacement le racisme et la discrimination. C'est dans cette optique que nous proposons d'évaluer ces lois et de les modifier au besoin.

Il y a, par exemple, des comportements racistes au sein des services de police, tant à l'égard de la population qu'à l'égard d'autres membres du personnel. Nous voulons une politique de tolérance zéro à l'égard de la discrimination et du racisme chez les agents de police et nous soutenons ainsi aussi les policiers qui font bien leur travail. Quand la police procède à un contrôle motivé par votre apparence (couleur de peau, origine ethnique...) et non en lien avec vos agissements, il s'agit de profilage ethnique, discriminatoire et donc interdit. Or, il apparaît dans toutes les forces de police, comme le montre une étude réalisée en 2018 par Amnesty International Belgique. Nous adoptons des mesures vigoureuses contre cette pratique.

Nous protégeons la citoyenneté des enfants nés en Belgique ou ayant grandi en Belgique, y compris pour tous les citoyens ayant la double nationalité. Nous nous opposons dans ce cadre à la « loi sur la déportation ». Celle-ci prévoit que les personnes d'une autre nationalité qui sont nées ici ou qui sont venues vivre en Belgique quand elles avaient moins de 12 ans peuvent encore être expulsées pour d'obscurs motifs d'atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale. Bien entendu, les personnes qui commettent des crimes doivent être traduites en justice. Mais, qu'en plus de poursuites pénales, vous risquiez la déportation alors que vous êtes né et avez grandi ici, et que vous y avez résidé légalement toute votre vie, c'est tout simplement inacceptable. Cela équivaut à une double peine. Diverses associations ont contesté cette loi devant la Cour constitutionnelle. Nous appuyons cette initiative.

### TROIS. UNE ÉCOLE ADAPTÉE AUX BESOINS DE TOUS LES ENFANTS

En matière d'enseignement, nous arrivons en queue de peloton au niveau international au plan de l'inégalité sociale. Les enfants des couches les plus pauvres de la population ou issus de l'immigration en sont les principales victimes. Un enfant issu de l'immigration sur quatre naît dans une famille défavorisée. Les enfants issus de l'immigration sont donc doublement affectés.

En janvier 2018, l'étude Baromètre de la diversité : Enseignement d'UNIA, le centre interfédéral pour l'égalité des chances, a exposé ce fléau et fait des propositions pour y remédier. Mais, « face à l'absence d'une politique globale en la matière, les enseignants sont souvent contraints de bricoler », déplore Unia.

Deux points ressortent de l'étude d'UNIA : l'orientation des élèves et la composition du corps professoral. Le rapport note que le nombre d'enseignants issus de l'immigration est très faible. Une approche positive, créative et globale s'impose ici, avec un plan d'action visant à augmenter la part de candidats issus de l'immigration dans la formation des enseignants.

Les migrants qui sont venus dans notre pays en quête de travail ou pour remédier au besoin de main-d'œuvre de la Belgique rêvaient d'un avenir pour leurs enfants. Deux à trois générations plus tard, il apparaît clairement que notre système d'éducation n'est pas à même de réaliser ce rêve. Le « quasi-marché

scolaire », le système d'orientations précoces en cascade et les différents types et formes d'enseignement perpétuent les inégalités sociales et ethniques. 13 % des garçons et 7 % des filles d'origine belge n'obtiennent pas le diplôme d'enseignement secondaire. Chez les personnes d'origine turque ou africaine, ce pourcentage est d'environ 45 % pour les garçons et 42 % pour les filles. Pour enrayer cette tendance, nous voulons nous attaquer de manière systématique au décrochage scolaire.

Les élèves issus de l'immigration sont surreprésentés dans les disciplines « moins valorisées ». Les élèves qui apparaissent « différents » vont dans des écoles « différentes ». Seul un enfant né dans une famille pauvre sur dix suit l'enseignement secondaire général, contre plus de huit enfants sur dix des familles les plus riches. Il devient de plus en plus difficile de gravir l'échelle sociale par le biais de l'éducation, surtout pour les enfants issus de l'immigration. Et s'ils viennent en plus de familles pauvres, cela devient presque impossible. D'où toute l'importance d'une politique d'admission non discriminatoire. Nous devons abolir les écoles ghettos, la ségrégation entre les écoles pauvres et les écoles riches, entre les écoles où les enfants issus de l'immigration sont concentrés et les écoles où ils sont quasiment non admis.

Nous misons sur un enseignement fondé sur un projet pédagogique interculturel actif. Nous considérons la diversité comme une richesse et non comme une tare. Dans les programmes et la formation des enseignants, nous veillons à inclure une lecture critique du passé colonial.

## QUATRE. IMPLIQUER ACTIVEMENT LES COMMUNAUTÉS

Nous luttons contre la discrimination sous toutes ses formes. Au PTB, nous voulons abolir l'interdiction du foulard à l'école ainsi que dans les services publics et les entreprises privées. Cette interdiction constitue une discrimination en matière d'emploi. Les partisans de l'interdiction invoquent l'argument de la neutralité. Or, cet argument s'applique aussi au personnel : nous attendons du gouvernement et des employeurs qu'ils veillent au respect des convictions personnelles de chacun. La neutralité à l'égard de l'utilisateur est en effet requise, tout usager a droit à un traitement égal. Mais pour nous, cette neutralité doit se mesurer par l'action, par le travail accompli. Ce qu'une personne porte, quelle importance cela peut-il avoir ?

Nous défendons une politique interculturelle active, avec mise à disposition concertée de lieux, à l'intérieur de l'espace public, réservé à la célébration des différentes traditions et fêtes religieuses et confessionnelles. À cette fin, nous impliquons les différentes communautés dans l'organisation des fêtes et traditions religieuses.

Dans différents Parlements, une interdiction de l'abattage sans étourdissement a été instaurée sans impliquer les communautés juive et musulmane. Nous nous opposons à une telle interdiction sans consensus qui est, de surcroît, sélective : elle ne concerne, en effet, que les ovins. Une telle interdiction ne résout rien puisque la viande pourra être achetée à l'étranger. En fait, l'interdiction semble s'inscrire dans le droit fil de débats imposés, qui détournent l'importance de lutter pour le bien-être animal, en vue de stigmatiser certaines minorités ethniques spécifiques.

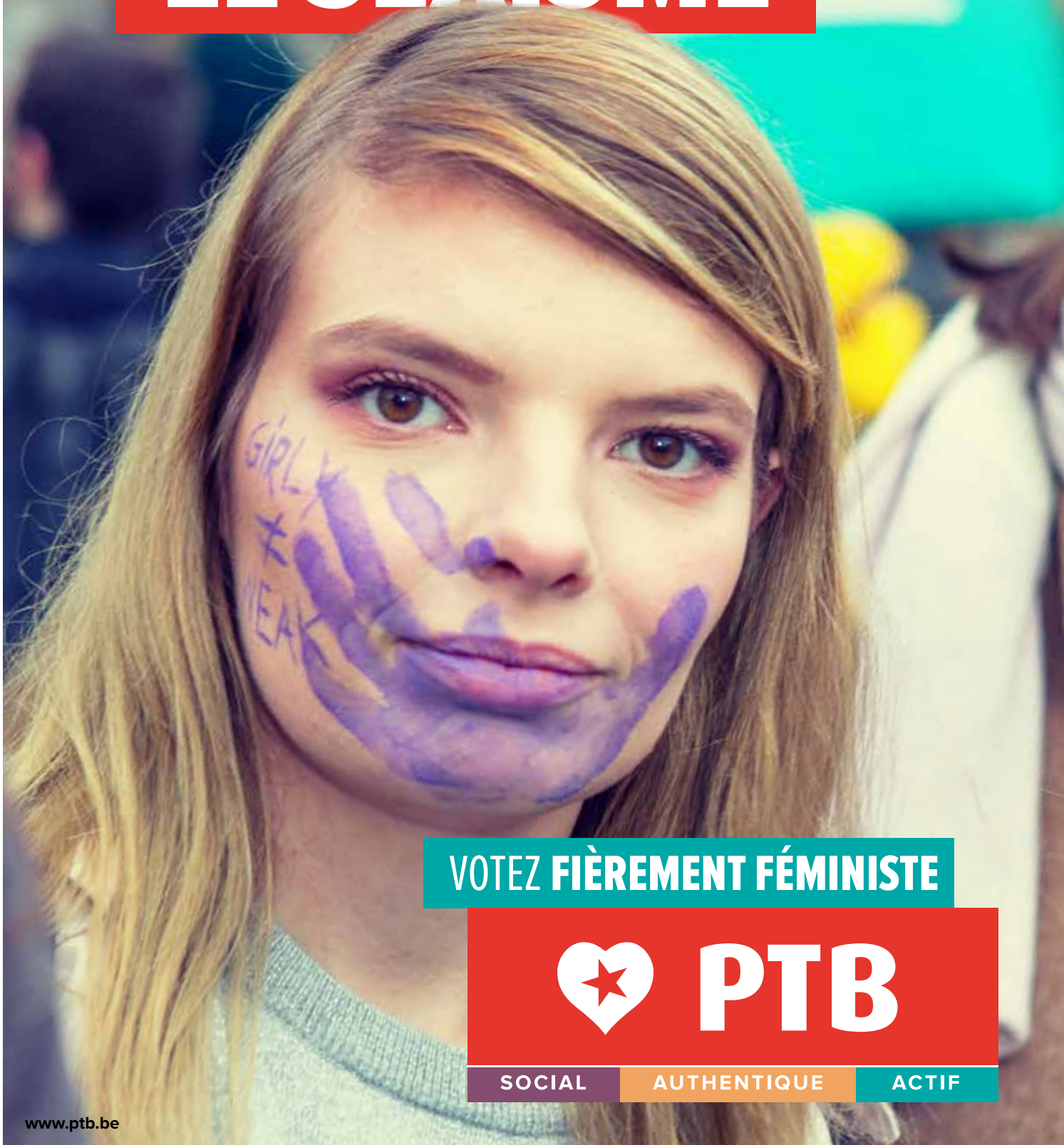
Nous sommes d'avis que l'esprit du temps, le souci du bien-être animal et les progrès techniques peuvent, à terme, conduire à un consensus qui permettra la généralisation de l'abattage avec étourdissement. Les coutumes, et a fortiori les coutumes et traditions religieuses, changent et s'adaptent à l'esprit du temps et à l'évolution technique. Cela ne peut se faire qu'avec le soutien et l'appui des communautés concernées. La création d'un tel soutien requiert du temps, du dialogue et des consultations. Ce qui n'est pas possible dans le cadre du modèle conflictuel qui a trop souvent cours à l'heure actuelle.

Pour favoriser la rencontre entre les cultures et les nationalités, nous investissons davantage dans des lieux d'échange culturel où les gens peuvent se rencontrer, se renforcer, créer des liens et ainsi mieux participer à la société.



# LUTTONS CONTRE

# LE SEXISME



VOTEZ FIÈREMENT FÉMINISTE



# PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

[www.ptb.be](http://www.ptb.be)

# 30. POUR L'ÉGALITÉ COMPLÈTE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Nous voulons une société où les mentalités et les mœurs héritées depuis des siècles de la domination patriarcale auront disparu et où le sexisme et les violences faites aux femmes n'auront plus leur place. Une société où les droits des femmes, comme celui du choix d'être mère ou non, ne seront plus remis en question au moment de crises économiques mais seront des droits définitivement acquis.

Nous croyons que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est possible que si les femmes sont financièrement indépendantes des hommes. Nous exigeons un salaire égal pour un travail égal et nous dénonçons l'oppression sexiste.

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'égalité dans laquelle les hommes s'engagent autant que les femmes au travail domestique et à l'éducation des enfants. L'égalité exige aussi de mettre fin aux discriminations dans l'accès à l'emploi, aux différences de salaire et de pension. Nous voulons une réduction collective du temps de travail qui permettra tant aux hommes qu'aux femmes d'assumer des responsabilités familiales. Et de manière générale, nous voulons alléger la prise en charge individuelle des soins aux enfants ou aux parents grâce à des services publics développés.

## CE QUE NOUS VOULONS

### UN. SUPPRIMER L'ÉCART SALARIAL

- Pour le droit de toutes et tous à un emploi à part entière, stable et à temps plein. Nous plaignons pour la réduction collective du temps de travail.
- Nous voulons renforcer l'application de la convention collective n° 25 concernant l'égalité des rémunérations.
- Nous appliquons un contrôle strict de la convention collective n° 38 concernant la lutte contre les discriminations à l'embauche.
- Nous demandons l'application correcte de la loi du 22 avril 2012 sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et, si nécessaire, son adaptation.

### DEUX. LES SOINS AUX PERSONNES NE SONT PAS SEULEMENT LA TÂCHE DES FEMMES.

- Nous créons des places en crèches publiques, abordables et de qualité, pour atteindre un taux de couverture de 50 % sur l'ensemble du pays.
- Nous accordons des congés de paternité de la même durée que les congés de maternité (15 semaines). Automatiques et 100 % payés par l'employeur.
- Nous augmentons les allocations des congés parentaux.

### TROIS. INVESTIR DANS LA PRÉVENTION CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

- Nous collectons des données statistiques concernant les différentes formes de violences envers les femmes.
- Nous renforçons les animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dès l'enseignement fondamental.
- Nous mettons sur pied une convention collective de travail #MeToo qui assure plus de prévention sur le lieu de travail.

- Nous élargissons les plages horaires des lignes téléphoniques destinées aux victimes de violences sexuelles pour les rendre disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et nous renforçons leur financement.
- Nous allouons les budgets nécessaires pour pérenniser les trois centres pluridisciplinaires de prise en charge des victimes de violences et pour en créer un dans chaque province du pays.
- Nous assurons une formation initiale et continue appropriée à tous les professionnels susceptibles d'être en contact avec des victimes de violences sexuelles.
- Nous contrôlons que les plaintes des femmes victimes de violences soient systématiquement prises par la police et nous assurons un meilleur suivi judiciaire.

## QUATRE. LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ FÉMININE ET AIDER LES FAMILLES MONOPARENTALES

- Nous individualisons les droits sociaux.
- Nous rendons le SECAL (Service des créances alimentaires) accessible à tous les ayants droit, enfants et ex-conjoint(e)s, sans plafond de revenu, afin qu'ils puissent récupérer les pensions alimentaires.
- Nous accordons le droit à la pension complète pour les femmes après 40 ans de carrière. Une mesure à discrimination positive pour compenser les carrières plus courtes des femmes.
- Nous voulons retirer les mesures mises en place par les deux gouvernements précédents (Di Rupo et Michel) pour réduire l'accès aux allocations d'insertion et revenir sur la diminution des allocations de garantie de revenu (AGR) qui ont eu lieu sous le gouvernement Michel.

## CINQ. LE DROIT À L'AVORTEMENT ET AUX MOYENS CONTRACEPTIFS

- Nous sortons l'avortement du code pénal.
- Nous allongeons la limite temporelle légale (18 à 20 semaines au lieu de 12) et diminuons le délai de réflexion (48 heures au lieu de 6 jours).
- Nous étendons le nombre de centres pratiquant l'avortement.
- Nous mettons sur pied l'obligation de renvoi (vers d'autres médecins ou institutions) pour les médecins et les hôpitaux qui ne souhaitent pas pratiquer l'avortement.
- Nous élargissons la gratuité de la contraception, au-delà de 21 ans pour la pilule, par exemple.

## VISION

### UN. SUPPRIMER L'ÉCART SALARIAL

Les femmes représentent la moitié de la population, elles ne sont donc pas une minorité. De tout temps, elles ont toujours occupé une place particulière dans la société en fonction des besoins de l'économie. De nos jours, depuis les années 1960-1970 et grâce au mouvement féministe de l'époque qui luttait pour l'émancipation, les femmes sont beaucoup plus présentes sur le marché du travail. Avoir accès à un travail a été une grande avancée dans l'émancipation des femmes. C'est un moyen pour elles de devenir indépendantes au niveau économique et de participer activement à la société.

Mais le patronat s'en est servi aussi pour faire pression sur les salaires de manière générale. L'explosion du chômage depuis la crise de 1973 a été un contexte favorable à cette évolution. Plus de travailleuses sur le marché de l'emploi, cela veut dire des salaires plus bas pour tous et toutes. Si vous n'êtes pas content de ce que votre employeur vous donne, il trouvera quelqu'un d'autre qui acceptera étant donné que l'offre d'emplois est plus basse que la demande. Le capitalisme exploite donc les travailleurs et travailleuses. Dans ce contexte les femmes sont d'autant plus discriminées car elles se retrouvent majoritairement dans des temps partiels ou dans des emplois plus précaires que les hommes. Des lois existent pour sanctionner les employeurs qui ne pratiqueraient pas l'égalité des salaires dans leur secteur, mais ces lois ne suffisent pas pour atteindre l'égalité économique entre les femmes et les hommes.

L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique est toujours supérieur à 20 %. Si l'on inclut les avantages extra-légaux tels que les voitures de société, l'écart est encore plus grand. Les femmes travaillent souvent dans des secteurs où ces avantages comme les voitures de société, les primes en fonction des profits et les pensions complémentaires ne sont pas présents.

45 % des femmes sont concernées par le travail à temps partiel contre 11 % des hommes. Contrairement aux idées reçues, dans la majorité des cas il ne s'agit pas d'un choix mais d'une contrainte. Il existe un manque d'emploi à temps plein (surtout dans les secteurs dits « féminins » comme la distribution ou le nettoyage), mais aussi le manque de places en crèches combiné aux obligations familiales, font que travailler à temps partiel devient une obligation.

Pour répondre aux besoins des actionnaires, le gouvernement MR-NVA a aggravé les inégalités entre les femmes et les hommes. En 2017, le PTB révélait que les trois quarts des emplois créés sous le gouvernement Michel (2014-2017) sont des emplois à temps partiel ou intérimaires. La loi Peeters sur la flexibilisation du travail complique aussi la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle, particulièrement pour les familles monoparentales (avec très majoritairement des femmes à leurs têtes).

La réduction collective du temps de travail est une mesure phare pour réduire les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes. Réduire la semaine de travail, avec maintien du salaire, permet de créer des emplois à temps plein et de laisser du temps pour les loisirs, la famille ou pour s'engager dans des associations... Si les femmes et les hommes peuvent ainsi chacun travailler à temps plein, cela combat les inégalités salariales et ne met plus de pression économique sur les femmes pour qu'elles s'occupent la majorité du temps de la famille.

Nous voulons renforcer l'application de la CCT 25 et de la loi du 22 avril 2012 qui vise à régler la question de l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes et à stimuler le dialogue social et l'action sociale à ce sujet au niveau interprofessionnel, sectoriel et de l'entreprise.

## **DEUX. LES SOINS AUX PERSONNES NE SONT PAS SEULEMENT LA TÂCHE DES FEMMES.**

Outre l'exploitation et les discriminations que les femmes subissent comme travailleuses, elles continuent toujours à porter majoritairement la charge du ménage ou des soins aux enfants ou aux parents. Elles sont doublement exploitées, d'une part comme travailleuses et d'autre part dans la sphère privée. D'autre part, les offres d'emplois à temps partiel ou précaires sont souvent la seule offre qui leur est faite. Le manque d'investissements publics, qui crée un manque important de crèches ou qui fait augmenter les tarifs des garderies scolaires, est un obstacle pour que les femmes aient accès au travail.

Pour une meilleure répartition des tâches, nous voulons développer des services publics forts et de qualité qui soulagent les familles et les femmes.

Contrairement aux politiques de désinvestissements publics en cours, nous voulons créer des places abordables et de qualité dans des crèches publiques pour donner l'accès au travail à toutes les femmes. Nous voulons créer des places pour atteindre un taux de couverture de 50 % sur l'ensemble du pays. À l'heure actuelle, le taux de couverture en milieu d'accueil atteint 40 % en Flandre, 28,9 % à Bruxelles et 34,9 % en Wallonie (2016). Le manque d'investissements publics dans le milieu de l'accueil engendre une pénurie de places et pousse aussi aux partenariats public-privé ou à la privatisation. Les multinationales y voient là un marché lucratif, aux dépens des familles. Aux Pays-Bas, un enfant gardé trois jours par semaine en crèche coûte en moyenne 702 euros par mois. La plupart des crèches sont des entreprises commerciales. Pas étonnant que les trois quarts des Néerlandaises travaillent à temps partiel. En 2016, le PTB a dénoncé à Anvers le fait que la majorité N-VA-Open VLD-CD&V a donné le feu vert à la multinationale française Babilou pour gérer des milieux d'accueil.



Nous voulons allonger le congé de paternité à quinze semaines pour une meilleure répartition des soins aux enfants dès leur naissance et pour permettre aux pères de créer du lien avec leurs enfants. Nous le rendons automatique et payé à 100 % par l'employeur. Nous luttons ainsi contre les pressions éventuelles des employeurs sur les pères. De même, il n'y aura plus de discriminations au niveau des carrières liées à la maternité puisque les deux parents auront le même temps de congé.

L'augmentation des prix des garderies préscolaires et extrascolaires entrave l'accès des femmes à l'emploi. Nous réduisons progressivement à zéro les coûts des services de garde en milieu scolaire.

### TROIS. INVESTIR DANS LA PRÉVENTION CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

Les stéréotypes et l'idéologie du patriarcat qui continue à propager les idées de domination sur les femmes sont tenaces. Le capitalisme a hérité ces idées des siècles qui l'ont précédé. Il s'en sert confortablement et le reproduit pour garder une main-d'œuvre exploitable. Diviser pour mieux régner.

Le sexisme est partout, structurel. Les blagues ou les publicités sexistes sont véhiculées largement. Le corps de la femme est vu comme une marchandise qui « nécessite beaucoup d'entretien ». L'Oréal, une des plus grosses multinationales au monde, surfe largement sur ce « besoin ». Tout ce système influence notre vision sur les femmes, les ramenant soit à un rôle de ménagère, soit à un rôle de consommatrice faisant tourner le marché de « la beauté », mais toujours à des seconds rôles. Tout cela impacte le comportement des femmes elles-mêmes. Elles seront souvent moins sûres d'elles, hésiteront à prendre la parole pour donner leur avis, se porteront moins souvent candidates pour assumer des hautes responsabilités. Le sexisme structurel rend aussi les femmes moins armées pour faire face aux violences qu'elles subissent. C'est un cercle vicieux.

Le mouvement #MeToo a mis en évidence combien le problème des violences et du sexisme est profond et très présent dans la société, dans tous les milieux et le plus souvent dans un contexte de domination. Les patrons, ou chefs de service, qui abusent de leurs employées, le réalisateur qui abuse de ses actrices...

Les violences conjugales sont encore très taboues dans notre pays. La fragilité économique des femmes les fait parfois rester dans des situations dramatiques au lieu de se mettre à l'abri des coups.

Puisqu'il s'agit d'un problème structurel, il faut aussi s'y attaquer de manière large. Cela commence par la prévention, première étape nécessaire pour changer les mentalités. Aucun budget n'est dégagé pour cela : l'action du gouvernement se résume, et de manière totalement insuffisante, à gérer l'après-violence. Des associations féministes dénonçaient déjà en 2016 les coupes budgétaires du gouvernement.

La Belgique a ratifié la Convention d'Istanbul qui l'engage à prendre toute une série de mesures pour combattre les violences faites aux femmes. À l'heure actuelle, seules 20 % des mesures se trouvant dans cette Convention sont d'application en Belgique.

Nous voulons que la prévention commence dès l'enfance, en donnant la priorité à l'EVRAS (programme d'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle dans l'enseignement). Le programme EVRAS doit être « labellisé » ou « institutionnalisé ». Aujourd'hui, même si le programme EVRAS est obligatoire, on ne spécifie ni le nombre d'heures, ni le contenu, ni la fréquence. Nous voulons une prévention sur la sexualité mais aussi sur la manière de construire des relations de respect et de confiance entre les femmes et les hommes. Le contenu des cours doit prévoir l'éducation sur l'égalité femme/homme. Des professionnels donneront les cours EVRAS, mais nous voulons aussi que cela fasse partie de la formation générale des enseignants pour les aider à gérer les stéréotypes propagés dans les écoles.

Nous voulons qu'une convention collective #MeToo existe pour plus de prévention au travail. Elle serait spécifique pour lutter contre les violences faites aux femmes. Elle permettrait des campagnes d'information

répétées, un code de conduite clair avec des sanctions en cas de non-respect, définirait le rôle de la représentation syndicale, les informations spécifiques pour les témoins...

Les victimes de violence ont droit à une aide de qualité. Le gouvernement a décidé d'ouvrir trois centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles, auxquels les victimes peuvent s'adresser pour un secours médical et psychologique, une enquête médico-légale, le dépôt d'une plainte et son suivi. Une bonne initiative mais trois centres pour toute la Belgique, c'est insuffisant. Pas étonnant qu'ils connaissent un afflux plus important que ce qu'on attendait. C'est dans chaque province qu'il faudrait un centre de ce genre.

La plupart des femmes victimes de violences ne les dénoncent pas à la police. Elles hésitent souvent craignant de ne pas être prises au sérieux et sachant que peu de plaintes aboutissent. Les plaintes sont aussi régulièrement refusées par manque de formation des policiers sur la violence que subissent les femmes. Le personnel de l'accueil des victimes doit donc recevoir une formation spécifique. Le taux élevé des violences familiales reste préoccupant et doit être une priorité pour la police. En 2017, 38 femmes sont mortes en Belgique suite à des violences. Les estimations de viols montent à cent par jour. Dans 90 % des cas de viol, les victimes ne portent pas plainte.

## **QUATRE. LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ FÉMININE ET AIDER LES FAMILLES MONOPARENTALES**

Avec la crise économique et les mesures d'austérité qui touchent tous les travailleurs, ce sont encore les femmes qui paient la note la plus lourde. Attaques sur les pensions, sur les soins de santé, sur les services publics... autant de facteurs qui plongent les femmes dans une précarité plus importante. La moitié des femmes travaillent à temps partiel et elles sont pénalisées dans le montant de leur pension. La majorité des familles monoparentales ont également des femmes à leur tête. Beaucoup d'entre elles voient leur complément de chômage raboté suite aux mesures du gouvernement sur les AGR (Allocations de garantie de revenus). 65 % des exclus des allocations d'insertion sont des femmes.

Le relèvement de la pension à 65 ans pour les femmes comme pour les hommes avait été introduit sous prétexte d'égalité des sexes. Mais atteindre l'égalité dans une société inégalitaire ne veut pas dire accorder la même chose à tout le monde mais bien prendre des mesures à discrimination positive pour ceux qui subissent les inégalités. Les femmes n'arrivent quasi jamais à une carrière complète. Elles sont doublement pénalisées, en gagnant moins durant leur carrière et en ayant moins de pension ensuite. Elles doivent dès lors avoir des compensations pour leurs pensions. C'est pourquoi, nous voulons le droit à la pension complète pour les femmes après 40 ans de carrière et 45 ans pour les hommes.

Nous voulons l'individualisation des droits sociaux. Le statut de cohabitant et les allocations réduites qui l'accompagnent rendent les femmes dépendantes de leur conjoint et les plongent également dans la pauvreté. Ce modèle de dépendance est dépassé et le calcul des allocations ne doit pas dépendre du mode de vie. À partir du moment où chacun cotise, elle ou il a droit aux mêmes droits.

Nous voulons simplifier et généraliser l'accès au SECAL (Service des créances alimentaires) à ceux qui y ont droit (enfants et ex-conjoints) sans plafond de revenu, afin qu'ils puissent récupérer les pensions alimentaires.

Nous voulons enfin retirer les mesures mises en place par les deux gouvernements précédents pour réduire l'accès aux allocations d'insertion et revenir sur la diminution des allocations de garantie de revenu (AGR) qui ont eu lieu sous le gouvernement Michel.

## **CINQ. LE DROIT À L'AVORTEMENT ET AUX MOYENS CONTRACEPTIFS**

Avec les crises économiques, les idées réactionnaires refont surface. Le droit à l'avortement est mis sous



pression dans différents pays d'Europe. Chez nous, sa sortie du Code pénal n'est toujours pas acquise. Nous voulons garantir les droits des femmes à choisir si elles veulent être mère ou non, à disposer de leur corps. Sortir l'avortement du Code pénal et ne plus le considérer comme un délit est une revendication essentielle pour le droit des femmes à être libres et indépendantes. Sous la pression du mouvement féministe, les partis de la majorité (NVA, CD&V, MR et Open Vld) ont fait une proposition de loi « Canada Dry » en juillet 2018. Cette proposition a l'air d'une sortie du Code pénal mais ça ne l'est pas. Dans cette proposition, les sanctions pénales sont maintenues à l'égard des femmes, elles ont simplement changé de chapitre. Le délai pour avorter est maintenu à 12 semaines ainsi que les 6 jours de réflexion. 800 femmes partent avorter chaque année aux Pays-Bas à cause de ce délai trop court. Et seules celles qui en ont les moyens peuvent se le permettre.

Le PTB a participé aux manifestations pour que l'avortement soit réellement un droit, pour le rallongement du délai entre 18 et 20 semaines et pour la réduction de la réflexion à 48 heures.

La ministre de la Santé Maggie De Block a tenté de réduire l'accès de la pilule du lendemain en attaquant les plannings familiaux. Marco Van Hees, député fédéral du PTB, a défendu la nécessité de maintenir la distribution de la pilule du lendemain à travers les plannings familiaux pour des raisons de sécurité (encadrement médical), d'accessibilité (elle y est gratuite alors qu'elle est payante en pharmacie), de confidentialité. Nous voulons nous assurer que le planning familial remplisse ses missions de formation et d'éducation en matière de contraception et de droit à l'avortement. Nous voulons aussi augmenter le nombre de plannings familiaux.

L'accès à la contraception doit être facilité en la rendant gratuite, à tout âge et pour toutes les formes de contraception.

# 31. UNE SOCIÉTÉ ARC-EN-CIEL ET SANS DISCRIMINATIONS POUR LES LGBT+

D'où que l'on vienne, quelles que soient notre couleur, notre identité de genre ou notre orientation sexuelle, nous avons toutes et tous droit à vivre notre vie de manière épanouissante et libre, sans être victimes de discriminations ni subir de violence, avec des chances et des droits égaux à ceux des autres. Pour nous, c'est une question de principe fondamental. C'est pour cela que nous nous battons.

Depuis des décennies, les personnes LGBT+ (lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transgenres, intersexes...) luttent pour conquérir l'égalité des droits. Aujourd'hui en Belgique, d'importantes avancées légales ont été gagnées. Mais il reste des discriminations à abolir. Et les droits gagnés sur papier tardent à se concrétiser dans les faits et les mentalités. C'est pourquoi nous poursuivons sans relâche le combat pour les droits égaux.

## CE QUE NOUS VOULONS

### UN. UNE SOCIÉTÉ SANS VIOLENCE NI DISCRIMINATION

- Nous avons besoin d'un plan fédéral d'action cohérent pour la lutte contre toutes les discriminations (racistes, sexistes, homophobes, basées sur les convictions religieuses ou politiques, sur âge, sur une situation de handicap, etc.).
- Nous testons activement les discriminations sur les marchés de l'emploi et du logement et sanctionnons lorsque la discrimination est avérée.
- Nous voulons mettre un terme à la violence de rue et au harcèlement. Pour en finir avec les haines, dont l'homophobie et la transphobie, il faut prévenir et sensibiliser. Mais il faut aussi sanctionner les auteurs de délits et crimes de haine.
- Nous aidons les victimes de violences, de harcèlement et de discriminations, en les accueillant dignement, en leur proposant un soutien psychologique et en leur permettant de porter plainte plus facilement.

### DEUX. UN TISSU ASSOCIATIF FORT

- Nous soutenons le tissu associatif, de manière structurelle. Car nous avons besoin de projets de long terme qui permettent d'agir en profondeur.
- Nous stimulons un maximum de collaboration entre associations, organisations faitières et autorités plutôt que de mettre en concurrence les différents acteurs.
- Nous écoutons et respectons les experts de terrain et les associations spécialisées. Ils savent de quoi ils parlent et doivent être les interlocuteurs principaux des autorités publiques.

### TROIS. DES ADMINISTRATIONS ET DES SERVICES PUBLICS EXEMPLAIRES

- Nous voulons mettre un terme aux discriminations institutionnelles contre les LGBT+ : papiers d'identité, changement d'état civil, changement de prénom, droits de parentalité, règles pour le don de sang, adoption.
- Nous formons le personnel des services publics (et de police) pour accueillir dignement les personnes LGBT+, sans préjugés et avec la connaissance des dernières dispositions légales.
- Nous voulons que la communication soit plus inclusive, c'est-à-dire qu'elle reflète la réalité de la diversité de la population et qu'elle s'adresse à tout le monde, plutôt que de renforcer les stéréotypes.
- Nous faisons en sorte que chaque grande ville puisse offrir un refuge aux jeunes LGBT+ qui ont mis à la porte du domicile familial. Ces jeunes ont besoin de soutien scolaire, social, psychologique et de médiation avec leur famille.
- Nous voulons que les personnes que les demandeurs d'asile LGBT+ soient accueillis dans un environ-

nement respectueux et apaisé. Leur demande doit être examinée de manière juste et humaine, sans stéréotypes ni préjugés.

## QUATRE. UN ENSEIGNEMENT QUI SENSIBILISE À LA SOURCE

- Nous mettons en place un plan ambitieux contre le harcèlement et le suicide qui frappent durement les jeunes LGBT+.
- Nous permettons aux jeunes d'avoir accès à l'école à des ateliers d'éducation relationnelle et sexuelle adaptés à leur âge.
- Nous rendons les cours plus inclusifs pour qu'ils reflètent la réalité de la diversité plutôt que de renforcer les différents stéréotypes.
- Nous stimulons la création de cercles dans les écoles où les jeunes peuvent s'engager activement pour la diversité et la solidarité, contre l'homophobie et les autres discriminations.

## CINQ. DES SOINS DE SANTÉ DE HAUTE QUALITÉ

- Nous garantissons des soins de qualité pour les personnes transgenres, dont un remboursement intégral des éventuelles interventions chirurgicales. Il faut en finir avec la psychiatrisation des personnes transgenres.
- Nous donnons un nouvel élan à la lutte contre le VIH, en rendant les dépistages rapides, accessibles et gratuit, ainsi que les médicaments de prévention comme la PrEP.
- Nous faisons des plannings familiaux et des maisons médicales de quartier l'avant-garde en ce qui concerne la prévention et la santé des personnes LGBT+.
- Nous voulons en finir avec les opérations chirurgicales forcées sur les bébés et enfants intersexes. Il faut que les jeunes en question soient en âge de consentir et qu'ils aient eu le temps de trouver leur identité de genre.
- Nous créons des maisons de repos et soins accueillantes pour le public LGBT+. Nous formons le personnel à cette thématique. Il n'est pas acceptable que tant de personnes LGBT+ se sentent obligées de retourner « dans le placard » lorsqu'elles sont âgées.

## VISION

### UN. UNE SOCIÉTÉ SANS VIOLENCE NI DISCRIMINATION

Nous sommes tous des individus différents les uns des autres. Souvent, des parties de notre identité ne répondent pas à ce que la société valorise et tolère. C'est notamment le cas des personnes LGBT+. Leur identité ne correspond pas au schéma binaire homme-femme que la société a voulu leur donner dès la naissance, ou leur orientation sexuelle n'est pas celle de l'hétérosexualité stricte. Être LGBT+, ce n'est pas une question de « libre choix ». C'est simplement être en accord avec soi-même et avec les autres. Pour nous, la question de la liberté et de l'égalité des personnes est un principe fondamental.

Mais la société tend à exclure les personnes jugées « étrangères » à certaines « normes ». Il existe des discriminations très ancrées qui, par exemple, agissent sur le marché de l'emploi ou du logement. Et dans le contexte d'une société où il n'y a pas assez d'emplois décent et de logements abordables pour tout le monde, la concurrence amplifie les effets des discriminations : les groupes discriminés sont davantage socialement exclus et précarisés. Pour s'attaquer en profondeur aux discriminations, il faut donc garantir des conditions matérielles suffisantes et décentes pour l'ensemble de la population. Il faut oser créer, en tant que collectivité, ce qui nous manque. Cela ne peut pas se faire dans le cadre actuel du « tout au marché privé », dont le moteur est uniquement le profit, et qui se nourrit de la concurrence et de la pénurie. Nous avons besoin de rompre avec cette logique pour mettre les besoins de la population au premier plan.

Le gouvernement Michel s'est opposé à la lutte contre la discrimination en la fragmentant et en dressant les gens les uns contre les autres. C'est notamment ce qu'a fait la secrétaire d'État Zuhair Demir (N-VA) lorsqu'elle a fièrement annoncé un plan ambitieux pour lutter contre l'homophobie, tout en refusant de rédiger un plan

contre le racisme en tant que tel. Elle prétexte « qu'il existe du côté des étrangers un racisme et un mépris manifestes pour notre société et nos valeurs des droits de l'Homme ». On constate ailleurs aussi que la droite n'hésite plus à défendre ouvertement les revendications des mouvements LGBT+, tout en niant le racisme, en le renforçant et en désignant les groupes d'origine immigrée comme étant les responsables des violences contre les LGBT+. C'est une stratégie qui porte le nom d' « homonationalisme ». Nous nous opposons fermement à cette stratégie. Pour nous, il est essentiel qu'on mette en place un véritable plan cohérent pour lutter contre toutes les discriminations, sans opposer les minorités entre elles. Parce que défendre les personnes LGBT+, à l'exception de celles qui sont d'origine immigrée, sans emplois ou à l'âge de la pension par exemple, n'a aucun sens. Mais aussi parce qu'une société sans discriminations d'aucun type (racistes, homophobes, sexistes, transphobes, liées au statut socio-économique ou au handicap...) bénéficie à l'ensemble de la population. En termes de cohésion sociale, mais aussi en termes de force et d'union pour mieux défendre nos droits communs.

Pour en finir avec les discriminations, il faut pouvoir sanctionner ceux qui discriminent. Des lois anti-discrimination existent. Mais sans démarche active des pouvoirs publics pour détecter les discriminations et les sanctionner, l'application de ces lois reste limitée. C'est pourquoi nous voulons que les pouvoirs publics n'attendent pas que les victimes fournissent des preuves et entament des démarches. Ils doivent réaliser eux-mêmes des tests anti-discrimination.

Mais en parallèle, nous devons continuer à sensibiliser sans relâche, avec d'importantes campagnes dans l'espace public, en commençant par les écoles. Car il est inacceptable que dans une société fondée sur les droits humains, autant de personnes LGBT+ soient encore victimes d'insultes en rue, de harcèlement au travail, d'agressions physiques et de crimes de haine. Les chiffres concernant les suicides ou tentatives de suicides sont particulièrement inquiétants, surtout chez les jeunes et les personnes transgenres. Quant aux chiffres concernant les agressions physiques dans l'espace public, ils sont même en augmentation. Mais peu de personnes vont jusqu'à porter plainte vu les difficultés des démarches et la honte que la société fait peser sur elles. Pour nous, c'est aussi le rôle de la collectivité d'aider les victimes, de les soutenir et de leur permettre de porter plainte plus facilement. Il faut également sanctionner les auteurs en privilégiant les peines éducatives et réparatrices, pour continuer l'important travail de sensibilisation et de prévention au sein de la population.

## DEUX. UN TISSU ASSOCIATIF FORT

Aujourd'hui en Belgique, l'ensemble de la population bénéficie d'importants droits. Ils sont le fruit de combats qui sont menés depuis plus d'un siècle par des mouvements sociaux de groupes minorisés, opprimés ou exploités. Les mouvements et associations forment un pilier essentiel de la vitalité démocratique de notre société. Les mouvements LGBT+ font partie de cette vitalité. Ils ont su faire sortir les LGBT+ de la criminalisation, de la psychiatrisation voire de la peine de mort. Ils ont obtenu d'importantes avancées vers l'égalité.

Nous voulons soutenir et refinancer le tissu associatif de manière structurelle. Car nous avons besoin de projets à long terme, qui permettent d'agir en profondeur. Il faut arrêter de faire peser la menace de l'austérité et de distribuer les subsides par petits paquets ponctuels en fonction des projets. Cela favorise les projets de court terme et ceux qui répondent aux agendas particuliers du monde politique, au détriment du travail de profondeur et du long terme. Nous devons aussi stimuler un maximum de collaboration entre associations, organisations faïtières et autorités plutôt que de mettre en concurrence les différents acteurs et leurs projets.

Même parmi les associations LGBT+, tous les acteurs ne sont pas représentés de manière équitable. Nous devons veiller à donner une place importante aux associations qui représentent les publics les plus vulnérables. Et à celles qui travaillent sur les différentes sources de discriminations en même temps. Car, dans la réalité, les discriminations racistes, sexistes, homophobes, socio-économiques ou liées au handicap se cumulent et amplifient leurs effets sur les publics concernés.

## TROIS. DES ADMINISTRATIONS ET DES SERVICES PUBLICS EXEMPLAIRES

Les administrations et services publics ont un important rôle à jouer pour accueillir dignement les citoyens et citoyennes LGBT+. Nous attendons de notre pays qu'il soit à la pointe en la matière. En premier lieu, il faut mettre un terme aux discriminations institutionnelles qui subsistent, particulièrement celles concernant les papiers d'identité, le changement d'état civil et de prénom, les droits de parentalité, les démarches d'adoption et les règles pour le don de sang.

De récentes modifications de la législation permettent notamment aux personnes transgenres de changer leurs données (sexe, prénom), mais une fois seulement. Nous voulons supprimer cette restriction. Par ailleurs, le personnel de l'administration doit être formé aux nouvelles législations pour éviter les malentendus, les questions « maladroitement » et les lourdeurs administratives. Mais de manière générale, c'est tout le personnel en contact avec le public qui doit être sensibilisé. Trop souvent, les personnes LGBT+ font face à des questions gênantes, voire indiscrettes ou stigmatisantes que ce soit lors de la reconnaissance d'un enfant issu d'un couple de femmes, lors de démarches entreprises par une personne transgenre, ou lors d'un dépôt de plainte dans le cadre d'une agression homophobe.

Une attention particulière doit être portée à la formation du personnel de police. Car encore trop souvent une victime est traitée sans tact ni discrétion, des questions déplacées lui sont posées, et le caractère aggravant de son agression est sous-estimé, voire remis en question.

Le choix des mots et des images, le tact et une communication inclusive sont très importants pour ne pas exclure les citoyens et pour lutter contre les stéréotypes. Un service public doit s'adresser à toutes les personnes, quels que soient sa couleur, son genre, son orientation sexuelle, son métier. Nous devons passer au crible l'ensemble des procédures administratives pour rendre les démarches et les formulaires, courriers officiels, les procédures de recrutement de personnel, les campagnes d'information et de sensibilisation totalement inclusifs et réellement représentatifs de la diversité de la population.

Trop souvent encore, des jeunes LGBT+ sont mis à la porte de chez eux par leur famille. Ils et elles se retrouvent alors dans une situation de grande précarité sociale et psychologique. Il est fondamental de pouvoir les accueillir pour leur offrir un toit, mais aussi une médiation et un accompagnement social et scolaire efficace. Il faut créer des « refuges » pour ces jeunes. Il faut aussi leur garantir l'aide du CPAS si nécessaire.

De nombreuses personnes arrivent en Belgique et demandent l'asile parce qu'elles fuient un pays où elles étaient victimes de persécutions liées à leur identité de genre ou à leur orientation sexuelle. Nous voulons qu'elles soient accueillies dans des structures décentes, de petite taille, où le personnel est sensibilisé et connaît la situation. Nous voulons aussi que leur demande d'asile soit examinée de manière juste et humaine, sans stéréotypes, ni biais, ni confrontation violente avec leur histoire.

## QUATRE. UN ENSEIGNEMENT QUI SENSIBILISE À LA SOURCE

Pour faire évoluer les mentalités vers plus d'acceptation et lutter contre les intolérances, l'école doit jouer un rôle de premier plan. Aujourd'hui, quasiment aucune sensibilisation n'y est organisée en ce qui concerne le racisme et le sexisme par exemple, ou l'homophobie et la transphobie. Résultat : parmi les jeunes, les insultes homophobes sont banalisées et le harcèlement visant les enfants ou adolescents jugés « hors norme » y est particulièrement violent. Le risque pour un jeune LGBT+ de faire une tentative de suicide est de 2 à 7 fois plus élevé que pour les autres jeunes, et environ 20 % des jeunes LGBT+ ont déjà fait une tentative de suicide. C'est pourquoi nous voulons que les questions de discriminations, notamment celles concernant les identités LGBT+, soient abordées dans les écoles, du début du primaire jusqu'en fin du secondaire, de manière adaptée en fonction de l'âge des enfants.

Les écoles et les enseignants doivent être aidés. Le contenu des animations EVRAS (éducation à la vie

relationnelle, affective et sexuelle) doit inclure la diversité des genres et des identités sexuelles, en ne se limitant pas à la contraception et à la sexualité reproductive hétérosexuelle qui ne reflète qu'une réalité partielle. Ces animations doivent être prises en main par des acteurs de terrain et doivent être beaucoup plus fréquentes et uniformisées qu'elles ne le sont actuellement. Il faut créer un climat d'ouverture, de respect, d'écoute et de discussion pour aborder les questions des jeunes sans tabous.

Plus largement, l'ensemble des manuels, textes, énoncés d'exercices et mises en situation doivent aussi être inclusifs et refléter la diversité de notre société, plutôt que de renforcer les stéréotypes dominants. Le cours de biologie doit aussi tenir compte de la réalité. Car dans la nature, une partie non négligeable des individus (les personnes intersexes, de l'ordre de 2 % dans la population) ne développent pas toutes les caractéristiques biologiques généralement prêtées aux sexes « mâle ou femelle ».

Nous voulons aussi stimuler la création d'organisations de jeunes en « cercles d'élèves » qui s'activent et s'engagent au sein des écoles sur des thématiques diverses, notamment LGBT+. Des expériences pilotes en Flandre, aux Pays-Bas et dans beaucoup d'écoles aux États-Unis ont permis la création de tels cercles. Les jeunes luttent ainsi concrètement et ensemble contre les discriminations. Ils créent un climat de tolérance crucial pour le bon développement de toutes et tous. Et ils développent leur sens de l'engagement collectif et de la responsabilité citoyenne. C'est un aspect essentiel pour le futur démocratique de notre société.

## CINQ. DES SOINS DE SANTÉ DE HAUTE QUALITÉ

Le public LGBT+ et plus spécifiquement les hommes homosexuels sont les premières victimes d'une épidémie mondiale de VIH. Si des traitements existent pour limiter les effets de la maladie, le VIH reste une infection incurable et mortelle. Dans la première décennie de l'épidémie, le mouvement LGBT+ a dû se battre contre la stigmatisation pour obtenir l'attention des pouvoirs publics et bénéficier de traitements abordables. Il a aussi fallu combattre les multinationales pharmaceutiques et obtenir de l'État de vrais plans de lutte contre le sida. Mais la stratégie actuelle de prévention et de soin atteint ses limites et l'épidémie ne recule plus.

Cependant de nouveaux outils existent. Comme la PrEP (un traitement préventif) ou encore les tests de dépistage rapides. Ces tests sont trop peu répandus et non remboursés. Pourtant ils permettent de détecter très vite le VIH, alors qu'aujourd'hui une grande partie des contaminations est due au fait que la personne porteuse du virus ignore qu'elle en est porteuse. Nous avons en Belgique onze centres de référence SIDA (CRS) reconnus. Ils informent, conseillent, offrent du soutien et un accompagnement par rapport au sida et aux autres maladies sexuellement transmissibles. Mais tous ces centres n'offrent pas d'assistance médicale pour la PrEP. Nous voulons rectifier cela. Nous avons besoin d'associations, de maisons médicales et de centres de santé spécialisés dans l'ensemble du pays, qui puissent pratiquer ces tests et qui puissent informer et suivre les personnes qui souhaiteraient entamer un traitement PrEP. En parallèle, nous devons bien sûr intensifier les campagnes de prévention existantes.

Beaucoup de soins de santé, et plus spécifiquement concernant les personnes transgenres ou intersexes, ne sont pas encore remboursés intégralement. Nous plaçons pour que la sécurité sociale les rembourse. La société ne peut laisser tomber personne dans la pauvreté. Par ailleurs, nous voulons en finir avec la psychiatrisation des personnes transgenres de même qu'avec les opérations chirurgicales forcées sur les bébés et enfants intersexes.

Les jeunes doivent être en âge de consentir et de trouver leur identité de genre.

Nous voulons enfin accorder une attention particulière aux personnes âgées LGBT+. Les institutions dans lesquelles elles se retrouvent sont souvent d'un autre temps. Nous devons aussi créer des maisons de repos accueillantes pour le public LGBT+. Nous formons le personnel à cette thématique. Il n'est pas acceptable que tant de personnes LGBT+ doivent retourner « dans le placard » lorsqu'elles sont âgées.

# 32. COMBATTRE LES ADDICTIONS ET RÉGLEMENTER LE CANNABIS

Nous pouvons faire des pas en avant importants dans la lutte contre les addictions si nous prenons les addictions pour ce qu'elles sont : une question de santé publique. Or, il y a trop peu de réflexion aujourd'hui sur les addictions et la consommation de psychotropes. La politique actuelle en matière de drogue se limite trop souvent à la répression, et cette guerre contre la drogue est un échec à la fois sanitaire et en matière de sécurité. En impliquant les acteurs de terrain et les experts scientifiques, nous pouvons mettre au centre une politique de prévention et de soins efficace. Nous appelons à mettre un terme à l'hypocrisie qui entoure la consommation de cannabis.

## CE QUE NOUS VOULONS

### UN. ÉTABLIR UN PLAN DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES ADDICTIONS

- Nous établissons un diagnostic global et redéfinissons les plans de lutte contre les drogues et les addictions (stupéfiants, alcool, médicaments, tabac et jeux) en impliquant les associations de terrain et les spécialistes.
- Sur base du diagnostic, nous revoyons la loi de 1921 sur les stupéfiants ainsi que les décrets au niveau régional pour les adapter aux défis et connaissances d'aujourd'hui.
- Nous renforçons le contrôle et l'évaluation des politiques de lutte contre les drogues et les addictions via l'organe interfédéral qu'est la Cellule générale de Politique en matière de Drogues.
- Vu l'ampleur et la banalisation de la consommation d'alcool aujourd'hui en Belgique, nous mettons sur pied un plan contre l'abus d'alcool, national et ambitieux, avec l'aide des acteurs de terrain.

### DEUX. INVESTIR DANS LA PRÉVENTION ET LES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION

- Nous soutenons une politique de prévention large et développée vers les écoles mais aussi vers les mouvements de jeunes, les travailleurs de rue, les parents, le monde médical, policier et judiciaire.
- Nous prenons des mesures fortes concernant les publicités sur l'alcool et les jeux de hasard afin de protéger les consommateurs. Nous appliquons la décision de rendre neutres les paquets pour les produits du tabac.
- Nous renforçons structurellement l'éducation, la prévention et la réduction des risques concernant les dangers liés à la consommation excessive d'alcool.
- Prévenir c'est guérir : nous investissons globalement beaucoup plus dans la prévention pour que ce ne soit plus le parent pauvre des politiques de lutte contre les addictions.

### TROIS. RENFORCER L'AIDE ET RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS AUX USAGES DE DROGUE

- Nous étendons les capacités disponibles dans les centres d'accueil de jour et les centres d'hébergement pour toxicomanes et alcooliques afin que tous ceux qui en ont besoin puissent bénéficier d'un parcours de soins et d'insertion.
- Nous donnons plus de moyens aux accompagnateurs psychosociaux mobiles afin de travailler à partir des situations vécues par les personnes sur leurs lieux de vie
- Nous appuyons la mise en place des lieux de consommation à moindre risques, de comptoirs d'échanges et de testings.



## QUATRE. RÉGLEMENTER L'USAGE ET LA PRODUCTION DE CANNABIS

- Sur base des études scientifiques réalisées, nous autorisons l'usage du cannabis pour usage médical comme dans le cas des traitements avec chimiothérapie.
- Nous réglementons la consommation, la production et la vente de cannabis dans des conditions permettant de lutter contre l'addiction par le contrôle de la qualité des produits et des quantités écoulées. La production et la vente sont encadrés par l'État.
- Nous interdisons la vente de cannabis aux mineurs de moins de 16 ans, ainsi que dans les lieux où de l'alcool est également en vente. Nous interdisons également la publicité.
- Les recettes des taxes sur le cannabis sont affectées aux programmes de lutte contre les addictions.

## CINQ. UNE RÉPRESSION CIBLÉE ET EFFICACE CONTRE LE TRAFIC ET LA PRODUCTION ILLÉGALE DE DROGUE

- Nous accentuons la lutte ciblée contre les gros trafiquants grâce aux moyens libérés notamment par les recettes des taxes sur le cannabis.
- Nous renforçons notamment fortement les services de douanes dans le port d'Anvers.
- Nous levons le secret bancaire et donnons plus de moyens aux services d'inspection des Finances.

## VISION

Qu'il s'agisse de l'alcool, des drogues illégales, des médicaments ou des jeux de hasard, nous voulons mener une lutte déterminée pour faire reculer le fléau des addictions. Elles sont malheureusement aujourd'hui un problème de santé publique grandissant dans notre société. Une addiction, ce n'est évidemment pas boire un petit verre ou fumer un joint de temps en temps pour se détendre. Non une addiction, c'est une dépendance et un usage problématique et nocif pour la santé d'alcool, de médicaments ou d'autres drogues.

L'objectif d'une bonne politique de lutte contre les drogues et les addictions doit être de faire baisser le nombre total de personnes dépendantes, de diminuer les dommages physiques et psychosociaux que l'addiction peut entraîner chez la personne qui en est victime, et de combattre les effets néfastes du phénomène sur la société (nuisance et criminalité).

Aujourd'hui, ces objectifs ne sont pas remplis. La consommation de drogue, d'alcool ou de médicaments stagne ou augmente même dans la plupart des cas. La réponse donnée n'est pas la bonne. Officiellement, il est reconnu qu'une approche efficace doit être intégrée et fondée sur quatre piliers : la prévention, l'aide, le contrôle et la répression. Mais en réalité, quasi rien n'est fait au niveau de la prévention ou de la réduction des risques, tandis que le secteur de l'aide manque de moyens. Concernant les drogues illégales, le gouvernement et les partis qui le composaient ont opté ouvertement pour une approche axée uniquement sur le volet répressif, qui criminalise les consommateurs. Tandis qu'ils laissent faire en grande partie le libre marché quand il s'agit de l'alcool ou des jeux d'argent.

Les chiffres les plus récents tendent à montrer que la prévention constitue à peine 1,2 % de l'ensemble des dépenses publiques en matière d'alcool, de drogues illicites et de médication psychoactive. La part liée à la répression, elle, ne fait qu'augmenter. Plus spécifiquement, dans la lutte contre les drogues illégales, la disproportion des moyens accordés au pilier répression par rapport aux autres piliers pour la prévention et l'assistance est également forte. Selon les derniers chiffres disponibles d'une étude de 2011, 61 % des moyens dégagés pour la lutte contre les drogues illicites le sont pour la répression, contre 35 % pour l'aide médicale, et à peine 3 % à la prévention et 1 % pour la réduction des risques.

L'approche purement répressive contre les drogues est contre-productive car elle demande beaucoup de moyens mais n'apporte pas de solution. Au contraire, en stigmatisant les gens victimes d'addictions et en

les envoyant en prison pour une série d'entre eux, elle freine souvent l'entrée de ces personnes dans des trajets de soins. Et cela alors que, dans le même temps, peu de grands trafiquants sont arrêtés et que le trafic continue de s'amplifier. La première chose à faire concernant les drogues et addictions, c'est de faire la différence entre les consommateurs qui sont dans une situation d'addiction et qui doivent être aidés par des politiques de santé adaptées, d'une part. Et ceux, de l'autre côté de la chaîne, qui nourrissent ces addictions car ils en tirent d'énormes bénéfices et qui doivent être combattus sans pitié, d'autre part.

Nous donnons la priorité absolue à la prévention car le meilleur moyen de lutter contre les addictions est d'empêcher qu'elles ne se développent à la base. Viendront ensuite l'aide et la réduction des risques et, enfin, la répression ciblée. Les raisons de la consommation excessive d'alcool et autres drogues, et les causes des problèmes de toxicomanie sont complexes et multifactorielles. La réponse que nous donnons est une approche intégrée, avec une continuité entre prévention, intervention précoce, diverses formes d'aide, réduction des risques et aide sociale à l'intégration.

Enfin, nous regardons aussi cette question comme un problème de société plus global. Les addictions se développent sur le terreau des inégalités sociales et de l'exclusion, mais aussi sur celui de la hausse des rythmes de travail et de la perte de sens dans la société capitaliste actuelle. L'addiction aux drogues est bien souvent un moyen de fuir la réalité. Gagner la lutte contre les addictions passe aussi par construire une société plus juste, émancipatrice, où les jeunes ont des perspectives et qui met au centre l'épanouissement social, culturel, sportif de tous et toutes. C'est le cap que nous fixons avec l'ensemble de ce programme.

## **UN. ÉTABLIR UN PLAN DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES ADDICTIONS**

Nous fondons notre politique efficace de lutte contre les addictions sur les connaissances des scientifiques et des acteurs de terrain. Ceux-ci doivent être consultés et impliqués. Aujourd'hui, c'est beaucoup trop peu le cas. La question des drogues est trop souvent regardée d'un point de vue purement éthique ou instrumentalisée pour atteindre d'autres buts politiques.

Nous mettons autour de la table les acteurs afin d'établir un diagnostic global et de définir un plan inter-fédéral. Sur cette base, nous modifions la loi de 1921 sur les stupéfiants. Et nous renforçons l'évaluation de ce plan et des modifications apportées à la loi via la Cellule générale de la Politique en matière de Drogues, qui propose aussi des recommandations.

Nous faisons un effort spécifique concernant l'alcool qui est aujourd'hui fortement consommé et largement banalisé dans notre pays. La Belgique est en effet le pays d'Europe de l'Ouest où la consommation d'alcool est la plus élevée. Il y a beaucoup trop peu qui est fait, notamment en matière de prévention. C'est pour nous une priorité, et nous affronterons pour cela les intérêts financiers des lobbys du secteur.

## **DEUX. INVESTIR DANS LA PRÉVENTION ET LES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION**

Contrairement à ce qui a été fait jusqu'ici, nous investissons dans une bonne politique de prévention et des programmes de sensibilisation. Cela permettra d'économiser des moyens par la suite.

Ces programmes sont orientés vers les différents publics cibles : des sessions d'informations dans les écoles, dans les maisons de jeunes et auprès des mouvements de jeunesse, avec notamment des témoignages personnels qui ont souvent un impact fort. Mais aussi des efforts vers les exploitants de café et du secteur horeca, vers le monde judiciaire et policier, vers les parents et les travailleurs de rue, ou encore vers le monde médical.

Ce n'est pas normal qu'un jeune qui regarde aujourd'hui un match de football soit bombardé de publicités pour l'alcool et les paris sportifs. En nous inspirant de ce qui a été fait avec l'interdiction progressive de la

publicité pour le tabac, nous prenons des mesures concernant la publicité pour l'alcool et le jeu (paris en ligne, jeux de hasard en ligne, casinos). En commençant, par exemple, par l'alcool fort mais aussi par les produits qui ciblent spécifiquement les jeunes comme les alcopops et pré-mix du style Bacardi Breezer.

### TROIS. RENFORCER L'AIDE ET RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS AUX USAGES DE DROGUE

Centres d'hébergement, centres de jour, équipes mobiles, services d'urgences sont autant d'outils efficaces et nécessaires pour lutter contre les addictions. Ils doivent garantir une prise en main efficace en première ligne mais aussi garantir l'accès aux services spécialisés en deuxième ligne. Ils doivent être financés à la hauteur de leurs besoins afin notamment d'assurer un taux d'encadrement suffisant, ce qui n'est souvent pas le cas aujourd'hui. Le besoin de personnel se fait particulièrement sentir pour assurer le soutien psychiatrique au niveau de la deuxième ligne. Et à côté de cela, il faut garantir les droits au logement ou à la santé ainsi que l'accès à l'emploi qui sont fondamentaux pour assurer la réussite d'un parcours de soin et de réinsertion.

Au niveau de la réduction des risques, très peu de choses sont faites en Belgique. Les partis au gouvernement ont refusé de modifier la loi de 1921 et continuent d'empêcher la mise en place de salles de consommation à moindre risque. Ces salles ne visent pourtant pas à faciliter l'usage mais à le sécuriser. Elles permettent de prévenir les overdoses, de diminuer les infections, de réduire la mortalité et de proposer une alternative aux consommations dans l'espace public. Les études scientifiques ont démontré que cela fonctionne. Tous les pays limitrophes de la Belgique comme l'Allemagne, les Pays-Bas, la France et le Luxembourg s'en sont dotés. Nous modifierons la loi pour permettre la mise en place des salles de consommation à moindre risque, et assurerons leur financement avec les entités fédérées et locales. Des lieux d'échanges de matériel stérile seront également mis en place. Ainsi que des lieux pour le testing des drogues afin de protéger les consommateurs car ce dispositif permet une identification rapide des produits et des tendances de consommations.

### QUATRE. RÉGLEMENTER L'USAGE ET LA PRODUCTION DE CANNABIS

Nous mettons fin à l'hypocrisie de la politique actuelle et menons enfin une lutte efficace contre l'addiction au cannabis. Car aujourd'hui, malgré la prohibition, la consommation de cannabis ne baisse pas. 15 % de la population dit en avoir consommé au moins une fois, souvent de manière occasionnelle et « récréative ».

Cependant, on observe que le nombre de personnes traitées pour des problèmes de santé liés à une addiction au cannabis augmente sensiblement. Dans les centres spécialisés pour toxicomanes, le nombre de nouveaux traitements pour le cannabis a ainsi triplé entre 2003 et 2012 (derniers chiffres disponibles). Il est donc important d'agir pour protéger la santé des usagers et faire baisser la consommation quand elle devient addictive.

Le fait que le cannabis se soit banalisé mais reste illégal permet, d'une part, aux trafiquants de garder des prix élevés (et donc des profits considérables) et empêche, d'autre part, tout contrôle sur la qualité et la composition du produit. En prenant des mesures de tolérance sans réellement légaliser, les responsables politiques ont été hypocrites et n'ont rien résolu. Face à cela, la proposition de réglementer le cannabis a le mérite d'être claire. Elle est portée par la grande majorité des acteurs de terrain et les experts scientifiques. D'autres pays ont d'ailleurs fait ce choix récemment, comme l'Uruguay ou le Canada. Il est essentiel que cette réglementation soit stricte et aux mains de l'État, afin d'éviter que le cannabis ne devienne l'objet d'une commercialisation comme on le voit dans certains États américains qui ont récemment légalisé le cannabis. Si le marché est non réglementé, qu'il soit légal ou illégal, la recherche de profit est alors l'unique boussole et on assistera à la reproduction des effets néfastes de la commercialisation comme avec l'alcool ou le tabac. On doit au contraire partir de ces expériences pour ne pas commettre les mêmes erreurs. Toute publicité ou promotion pour le cannabis sera d'ailleurs interdite dès le départ.

Il faudra impliquer les associations de terrain et les experts dans la confection du modèle de réglementation et notamment la définition des quantités autorisées. Mais la production et la distribution devront dans tous

les cas être encadrées par l'État : soit à travers un modèle de coopératives fonctionnant avec une licence du type des Cannabis Social Club (modèle uruguayen), soit avec une société publique de production et de distribution (comme cela se fait avec la Société québécoise du Cannabis). Les consommateurs devront avoir au moins 16 ans, être affiliés auprès de l'établissement afin d'avoir une forme de suivi, et il existera des limites mensuelles à l'achat. Il sera interdit de vendre du cannabis dans un lieu où de l'alcool est également en vente.

Dans cette proposition de réglementation, la production, la fourniture et la possession de cannabis sont légalisées dans le cadre des critères définis ci-dessus. La réglementation permet ainsi de couper l'herbe sous le pied des trafiquants. Cela permet aussi d'avoir un contrôle sur la composition et les conditions sanitaires dans lesquelles le cannabis est produit.

L'argent économisé sur la politique de prohibition sera utilisé, d'un côté, pour la lutte ciblée contre les grands barons de la drogue et, de l'autre côté, pour les programmes de prévention et de soins. L'argent qui serait tiré de la production ou des taxes sur le cannabis sera aussi réinvesti dans les programmes de lutte contre les addictions.

Enfin, sur base des études scientifiques réalisées, nous autorisons l'usage du cannabis pour usage médical comme cela se fait dans toute une série d'autres pays en Europe. Il s'agit d'une autre réglementation que pour le cannabis à usage récréatif. Cela doit suivre alors les règles en vigueur pour les produits pharmaceutiques. Cela doit être supervisé par un médecin traitant, avec une prescription et disponible en pharmacie.

## **CINQ. UNE RÉPRESSION CIBLÉE ET EFFICACE CONTRE LE TRAFIC ET LA PRODUCTION ILLÉGALE DE DROGUE**

La « War On Drugs » lancée par De Wever à Anvers, plaque tournante du trafic de drogue (vu la proximité du port), est un échec. Il n'y a pas moins de violence liée à la drogue et les barons de la drogue sont plus forts que jamais. Anvers est même devenue la capitale européenne de la cocaïne. Au lieu de remettre en question sa politique, De Wever choisit la fuite en avant. Il fait l'amalgame entre les quartiers populaires, les populations d'origine immigrées et le problème de la drogue. Il se sert de cela pour renforcer les contrôles et la répression dans ces quartiers. Cela fait partie de sa politique du diviser pour régner. Mais cela ne règle rien concernant la lutte contre les drogues.

Car il n'y a pas du tout une politique conséquente pour s'attaquer aux grands barons de la drogue et s'attaquer au problème à la racine. Au contraire. Le gouvernement a coupé dans les budgets des douanes dans le port d'Anvers. Ainsi, pour les contrôles qui s'effectuent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 dans le port, il n'y a plus qu'une équipe de seulement vingt-deux personnes. Cela veut dire que seulement 0,5 % à 1 % des containers peuvent être contrôlés.

Le trafic de drogue est l'un des marchés les plus lucratifs, il génère des centaines de milliards de dollars chaque année au niveau mondial. L'argent sale de la drogue est recyclé et blanchi grâce au concours de toute une série d'intermédiaires et d'institutions bancaires. Cet argent représente une importante source d'investissement, les intérêts en jeu sont énormes. Il est possible de se donner les moyens pour contrôler beaucoup mieux les institutions bancaires et tracer l'argent du trafic de drogue. Mais rien n'est fait aujourd'hui pour lever le secret bancaire et lutter efficacement contre la fraude.

Avec les moyens libérés au niveau judiciaire (notamment par la réglementation du cannabis), nous accentuons la lutte ciblée contre les gros trafiquants. Du coup, nous renforçons notamment les services de douanes dans le port d'Anvers. Et nous levons le secret bancaire et donnons plus de moyens aux services d'inspection des Finances.

# 33. DÉFENDRE L'UNITÉ D'UNE NOUVELLE BELGIQUE

En Belgique, notre histoire sociale est commune. Le mouvement ouvrier doit ses plus grands succès à sa capacité à surmonter la division et à son choix en faveur de l'unité de l'ensemble du pays. Ses victoires reposent sur son aptitude à éviter la folle spirale de la concurrence entre les Régions, les entreprises et les individus. Nous sommes pour l'unité de la Belgique et pour une même sécurité sociale pour tous les Belges. Nous sommes pour un ministre pour le climat, l'énergie et la mobilité au niveau du pays. Nous nous engageons à renforcer la compréhension mutuelle en Belgique en améliorant l'enseignement des langues et en promouvant le bilinguisme dans tout le pays.

## CE QUE NOUS VOULONS

### UN. LA MÊME SÉCURITÉ SOCIALE POUR TOUS LES HABITANTS DE BELGIQUE

- Nous garantissons et rétablissons une même sécurité sociale fédérale pour tous les habitants de Belgique, qu'il s'agisse des allocations de chômage, de l'assurance maladie et invalidité, des pensions, etc.
- Nous garantissons l'égalité des droits de tous les enfants. Un enfant est égal à un autre enfant, qu'il habite de l'un ou l'autre côté de la frontière linguistique ou à Bruxelles.
- Nous souhaitons une politique uniforme pour lutter contre le chômage et en matière d'allocations de chômage. Un travailleur sans emploi est un travailleur sans emploi. C'est tout.
- Nous maintenons la représentation des syndicats et des mutualités au sein des organes de gestion de la sécurité sociale.

### DEUX. RENFORCER LES COMPÉTENCES FÉDÉRALES

- Nous abordons la problématique du climat avec un plan climatique national ambitieux sous la compétence d'un seul ministre. Les émissions de CO<sub>2</sub>, la pollution de l'air et de l'eau ne s'arrêtent pas aux frontières régionales.
- Nous refédéralisons la mobilité, l'énergie, le logement, la recherche scientifique, la politique environnementale et les allocations familiales.
- Nous élaborons un plan de mobilité national, avec un accent sur le développement des transports publics, en particulier à Bruxelles et dans sa périphérie.
- Nous créons une commission nationale indépendante pour évaluer les conséquences néfastes des réformes de l'État, commission où siègent également les syndicats et les mutualités.
- Nous investissons dans les chemins de fer en fonction des besoins sur tout le territoire belge et non sur base de la clé de répartition arbitraire actuelle de 60/40.

### TROIS. FAVORISER L'UNITÉ DE LA BELGIQUE

- Nous nous engageons à renforcer la compréhension mutuelle en Belgique en améliorant l'enseignement des langues et en favorisant le bilinguisme dans tout le pays.
- Nous créons une circonscription fédérale afin qu'une partie des députés soit élue au sein d'une circonscription qui englobe tout le pays. La Chambre représente toute la Belgique.
- Nous encourageons les initiatives qui dépassent les frontières linguistiques et culturelles, et qui rapprochent les communautés.
- Nous supprimons les rôles linguistiques séparés pour les élections du parlement bruxellois.
- Nous veillons à ce qu'il n'y ait pas de concurrence salariale entre les travailleurs. La concertation sociale, les conventions collectives de travail et le droit du travail restent des compétences fédérales.

## VISION

### UN. LA MÊME SÉCURITÉ SOCIALE POUR TOUS LES HABITANTS DE BELGIQUE

La sixième réforme de l'État d'octobre 2011 a encore transféré de nombreuses compétences de l'État fédéral aux Régions et Communautés, également dans le domaine de la sécurité sociale. La politique du marché du travail, une partie de la santé et surtout la politique de la famille, dont les allocations familiales, ont notamment été scindées. Cela remet en question le caractère fédéral de la sécurité sociale et favorise la concurrence entre les Régions. Cela entraîne également une diminution des moyens. En effet, les moyens sont insuffisants dans de nombreux domaines qui ont été scindés.

Pendant des décennies, le débat communautaire a été dominé par l'idéologie nationaliste qui imposait que le transfert de compétences n'aille que dans un sens : vers les Communautés et Régions. La scission de domaines qui fonctionnaient bien n'a pas été dictée par un souci de bonne gestion, mais par le nationalisme. Malgré leur parfait fonctionnement, les allocations familiales, l'ONEM et l'assurance maladie ont quand même fait l'objet d'une volonté de scission. On a pu entendre que les allocations familiales devaient revenir aux Communautés, car les Flamands n'élèvent pas leurs enfants comme les francophones. Apparemment, ils auraient une autre culture. On affirmait que la santé devait être divisée parce que les Wallons n'avaient pas la même vision que les Flamands. Nous nous opposons à la scission de la sécurité sociale. Nous défendons une politique uniforme en matière de chômage, maladie, etc. Nous garantissons également l'égalité des droits pour tous les enfants.

Nous souhaitons aussi que la concertation sociale, les conventions collectives de travail et le droit du travail restent au niveau national. Ainsi, nous prévenons une spirale négative de concurrence salariale entre les travailleurs.

### DEUX. RENFORCER LES COMPÉTENCES FÉDÉRALES

Quatre ministres de l'environnement dans ce pays représentent-ils une plus-value ? Dans un petit pays densément peuplé comme le nôtre, presque tout dépasse les frontières linguistiques. La problématique du climat et de l'environnement s'arrête-t-elle à la frontière linguistique ? Il a fallu six ans pour que ces quatre ministres s'accordent sur les objectifs climatiques.

La politique énergétique, la politique pour l'isolation des bâtiments et la politique de la mobilité sont toutes importantes pour relever les défis en matière d'environnement et de climat. Mais ces compétences sont désormais totalement morcelées. Pourquoi les normes en matière de bâtiments économes en énergie doivent-elles être différentes à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre ? Les installateurs peuvent-ils travailler efficacement s'ils doivent jongler constamment entre trois réglementations différentes sur un territoire d'à peine 30 000 km<sup>2</sup> ? Qui doit s'occuper des problèmes des tunnels à Bruxelles ? Sont-ils utilisés principalement par les Bruxellois ou par tout le monde ?

Nous connaissons la nature du problème, nous avons conscience de l'urgence, nous savons qu'il faut une approche drastique et coordonnée du climat et de la pollution de l'air. Nous reconnaissons que la réussite de cette approche requiert la convergence de nombreux domaines et compétences : environnement, mobilité, aménagement du territoire, énergie, affaires économiques, bâtiments scolaires, etc. C'est pourquoi le PTB défend un plan national pour l'environnement et la mobilité, et la création d'un seul ministère fédéral du climat.

Le bilan de six réformes de l'État sur base de critères communautaires donne à réfléchir. Elles n'ont pas conduit à une meilleure gestion ou à rapprocher les pouvoirs publics des gens. En revanche, elles ont entraîné un formidable gaspillage et augmenté considérablement la complexité de toutes nos institutions. Les gouvernements flamand, wallon et bruxellois ne travaillent pas mieux. Ils font exactement la même chose.

Mais il faut plus de temps et cela coûte plus cher. Il faut consulter beaucoup plus de ministres, de gouvernements, d'administrations et de comités de concertation pour arriver à une décision.

La réforme de l'État n'a fait qu'augmenter le morcellement administratif et institutionnel. Cet imbroglio rend les structures de l'État encore plus opaques, plus complexes et plus chères. Les autorités fédérales et les gouvernements communautaires et régionaux se disputent depuis douze ans à propos de l'approche en matière de consommation d'alcool. Il faut une concertation avec d'autres régions pour presque toutes les compétences scindées, avec souvent plus de parties qu'avant la division. Autrefois, on discutait de la mobilité avec quelques parties et deux communautés linguistiques. Aujourd'hui, elle implique deux ou trois gouvernements en plus.

Le fédéralisme belge est un fédéralisme de la concurrence entre les régions. Il s'agit toujours de savoir qui taxe le moins les bénéficiaires, qui a les terrains industriels les moins chers, les cotisations sociales les plus basses, les normes environnementales les moins sévères ou qui suspend le plus de chômeurs.

Nous voulons mettre fin à cette logique néfaste de la scission. Nous voulons réexaminer les différentes réformes de l'État et opter pour plus d'unité entre francophones et néerlandophones, entre Wallons, Bruxellois et Flamands. Nous voulons mettre fin à cette logique néfaste de la scission.

Nous voulons donc examiner les domaines où la régionalisation entraîne l'inefficacité et où il faut la supprimer, par exemple le logement, les infrastructures et la sécurité routières, la recherche scientifique, l'enseignement, etc. À cette fin, nous créons une commission nationale indépendante impliquant également les syndicats et les mutualités aux côtés d'experts afin d'évaluer le bilan et les conséquences (néfastes) des réformes de l'État.

Les investissements dans les chemins de fer – la SNCB et Infrabel – répondent à une clé de répartition fixe entre la Flandre et la Wallonie. 40 % des investissements reviennent à la Wallonie, 60 % à la Flandre. Cette clé de répartition est calculée chaque année, ce qui nuit à l'amélioration du réseau et entraîne de grands problèmes. En effet, le réseau en Wallonie est plus complexe parce qu'il y a plus de ponts, de tunnels et qu'il faut de longues lignes. On ne peut accepter de devoir faire des concessions sociales et écologiques en raison d'une clé de répartition fixée arbitrairement. Nous devons examiner les investissements dans les chemins de fer en fonction des besoins sur tout le territoire belge. C'est pourquoi nous renonçons au calcul annuel de la clé de répartition afin de pouvoir étaler les investissements.

## TROIS. FAVORISER L'UNITÉ DE LA BELGIQUE

La Belgique a le potentiel pour construire une société qui peut servir de modèle pour l'Europe. Un pays où des communautés linguistiques différentes cohabitent pleinement dans un État multilingue. Dans le monde actuel, le multilinguisme et la possibilité d'apprendre et de pratiquer des langues sont un grand atout.

Bruxelles, la capitale bilingue, est au carrefour du pays. Elle constitue une partie de la solution pour resserrer les liens entre francophones et néerlandophones. Lien entre les communautés, Bruxelles est également un laboratoire de la nouvelle Belgique, une ville multinationale.

Notre parti est organisé au niveau national. Tous les lundis matins, des Bruxellois, des Wallons et des Flamands se réunissent au bureau du parti et chacun parle sa langue maternelle. Au parlement, notre porte-parole national, Raoul Hedebouw, s'exprime en français et en néerlandais. Jusque dans les années 80, aucun parti ne songeait à se scinder par groupe linguistique. Ensuite, les partis se sont divisés. Nous pas. Comme on le sait, c'est le même pays, le même parlement fédéral, le même gouvernement fédéral, la même législation fédérale. Nous ne devons donc pas suivre la tendance. Comme les Diables rouges, nous sommes une équipe, avec un entraîneur, un centre de formation, plusieurs langues. Et cela fonctionne bien. Pourquoi ce qui est possible pour les Diables rouges et le PTB ne le serait-il pas ailleurs ?



Dans l'enseignement, des initiatives s'imposent pour favoriser le bilinguisme et le respect de la culture de chacun. L'enseignement des deux grandes langues du pays requiert plus de moyens et d'attention. Nous encourageons l'enseignement en immersion avec une partie des cours en néerlandais et une autre partie en français. Il existe des méthodes pédagogiques adaptées à cette fin. En Finlande, tout le monde parle les deux langues officielles du pays : le finnois et le suédois, même si le pays ne compte que 4 % de véritables suédophones.

Le système électoral belge favorise le séparatisme et une surenchère nationaliste. Il doit être réformé. La Belgique est sans doute le seul pays au monde où des ministres ne doivent pas rendre de comptes à une partie des électeurs. Les ministres flamands du gouvernement fédéral ne sont pas élus par les électeurs francophones et inversement, de sorte qu'ils peuvent toujours imputer les problèmes à l'autre groupe linguistique. Ceci ne peut que renforcer les positions dominantes respectives, indépendamment de l'intérêt de la population, et jouer le jeu des partis qui souhaitent la destruction de la Belgique.

L'introduction d'une circonscription fédérale pour l'élection d'au moins une partie des députés fédéraux constitue une mesure contre cette discorde communautaire destructrice. Cette circonscription fédérale englobe tout le territoire belge. Tous les citoyens peuvent donc voter sur les mêmes listes. Au nombre de députés actuel s'ajoute un certain nombre de députés – 20 dans notre proposition – élus au sein de la circonscription fédérale. Pour attirer davantage l'attention sur la dynamique fédérale, ces listes fédérales doivent rassembler des têtes de liste de chaque parti.

À Bruxelles, nous supprimons l'infâme apartheid électoral : les rôles linguistiques séparés pour les élections du Parlement bruxellois.

Bruxelles évolue vers une ville multiculturelle cohérente. Pourtant, la politique culturelle actuelle est encore divisée en fonction de la langue. Aussi, les initiatives mélangeant plusieurs langues peinent-elles à obtenir un soutien public. Mais de nombreux artistes et institutions culturelles – le KVS et le Théâtre national, par exemple – ne se laissent pas impressionner. Bruxelles peut ainsi se prévaloir d'une riche vie culturelle, l'une des plus riches d'Europe. Une approche multiculturelle doit remplacer l'organisation séparée de la vie culturelle. Du côté francophone, il faut des efforts particuliers pour créer un regard positif sur la culture flamande qui a été mal considérée pendant si longtemps. Nous encourageons les initiatives qui dépassent les frontières linguistiques et culturelles, et nous voulons rapprocher les communautés.

Nous veillons également à ce qu'il n'y ait pas de concurrence salariale entre les travailleurs en maintenant la concertation sociale, les conventions collectives de travail et le droit du travail au niveau national.

# 34. ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

Vivre en sécurité, pouvoir jouer dehors, pouvoir faire ses courses et bavarder avec les voisins en toute quiétude sont un droit fondamental, comme le droit à l'enseignement ou le droit au travail. Le droit à la sécurité et à l'intégrité physique est un droit essentiel pour une gauche conséquente. Pour lutter contre la violence et la criminalité, il faut sanctionner la criminalité de manière effective et miser en même temps sur une politique de prévention reposant sur la justice sociale, des quartiers solides et des agents de quartier.

Pour mettre réellement fin à la criminalité, il faut une société fondamentalement différente qui élimine l'injustice structurelle et ainsi éradique le principal terreau de la criminalité. Il est important de rendre la société plus égale pour favoriser la sécurité.

Nous luttons contre le terrorisme. Nous agissons avec fermeté pour prévenir les crimes terroristes et lutter contre le recrutement de terroristes. Mais les mesures qui s'attaquent au terrorisme doivent cibler les personnes qui représentent une menace réelle.

## CE QUE NOUS VOULONS

### UN. SANCTIONNER LA CRIMINALITÉ DE MANIÈRE EFFECTIVE

- Nous donnons la priorité à la lutte contre la délinquance financière, la mafia, les barons de la drogue et de la traite des êtres humains, ainsi qu'à la grande escroquerie et à la fraude. Tolérance zéro pour le crime organisé.
- Nous sanctionnons également la violence physique et la criminalité physique de manière effective. Punir a un rôle dissuasif. Cela ne veut pas dire que les peines prononcées doivent être les plus longues et les plus sévères, mais elles doivent être appliquées de manière effective.
- Pour la criminalité de quartier, nous sommes favorables aux sanctions réparatrices afin que les auteurs prennent conscience de ce qu'ils ont infligé aux victimes.
- Dans le traitement des plaintes, la victime doit occuper une place plus centrale. Nous valorisons le travail du service d'aide aux victimes et continuons à le développer.

### DEUX. VAINCRE LE TERRORISME

- Nous agissons avec fermeté pour éviter les crimes terroristes et pour lutter contre le recrutement terroriste.
- Nous mettons fin à toute collaboration et à tout soutien militaire avec l'Arabie saoudite, le Qatar et les Émirats arabes. C'est indispensable pour lutter contre le terrorisme à sa source.
- Nous nous concentrons sur les lignes de communication et de recrutement des recruteurs du terrorisme.
- Nous veillons à une indemnisation rapide et correcte des victimes du terrorisme.
- Nous organisons un suivi strict mais correct de la déradicalisation et des returnees.
- Nous luttons contre toutes les formes de discours de haine qui dressent des groupes de la population les uns contre les autres, tant ceux des jihadistes que ceux de l'extrême droite.

### TROIS. PROTÉGER L'ÉTAT DE DROIT ET RENFORCER LE CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE

- Nous renforçons le mandat des juges d'instruction. Une enquête judiciaire dirigée par un juge d'instruction est efficace et offre les garanties nécessaires aux prévenus et aux victimes.
- Nous organisons un audit relatif à l'efficacité des lois anti-terroristes existantes. De nouvelles lois ne peuvent impliquer de restriction aux droits démocratiques.

- Nous augmentons le contrôle parlementaire et démocratique du fonctionnement du Comité P et du Comité R. Ce n'est qu'à cette condition que les moyens des services de sécurité et de renseignement pourraient être augmentés.

## QUATRE. MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

- Nous favorisons l'aide, la prévention et le contrôle social fournis par les travailleurs sociaux de quartier, les éducateurs de rue, les animateurs et les gardiens de la paix. Tous ces acteurs améliorent la vie en société.
- Nous créons une large alliance contre les terroristes et leurs recruteurs impliquant les familles, écoles, associations et mosquées.
- Nous créons un service de prévention interfédéral contre le terrorisme.
- Nous mettons fin à la double morale qui prétend être attaché à la sécurité de la société tout en faisant la promotion d'une concurrence sans pitié, de la guerre, du racisme et d'un modèle de société égoïste et individualiste.

## CINQ. POLICE DE PROXIMITÉ

- Nous développons une police de quartier proche des gens et qui offre un service accessible, et nous défendons le statut social des agents de police.
- Nous mettons fin à la militarisation permanente de la police et à l'achat d'armes et de munitions de guerre pour les missions de police.
- Nous refusons une nouvelle fusion des zones de police : la centralisation de la police l'éloigne de la population et réduit son contrôle démocratique.
- Nous refusons la privatisation et la sous-traitance des missions de sécurité publique. Nous voulons plus de contrôle sur le secteur privé de la sécurité.

## VISION

### UN. SANCTIONNER LA CRIMINALITÉ DE MANIÈRE EFFECTIVE

Pour réduire la violence et la criminalité, celles-ci doivent être sanctionnées de manière effective. Nous misons en même temps sur la prévention afin de les éviter. Une grande partie de la criminalité est le fait de bandes organisées. Les secteurs économiques les plus importants dans le contexte du capitalisme sont le commerce des armes et des drogues. Le cœur du problème réside dans le fait que, dans l'économie parallèle, les riches criminels peuvent gagner du pouvoir grâce aux millions dont ils disposent. Les Nations unies évaluent la criminalité financière à 6 % du PIB mondial.

Chaque année, la fraude et l'évasion fiscales représentent une perte de revenus fiscaux éventuels d'environ 1 000 milliards d'euros dans l'Union européenne. La fraude fiscale coûte 2 000 euros par an à chaque citoyen européen. Or, cet argent devrait être investi dans la recherche scientifique, la culture, les affaires sociales, l'enseignement, la médecine, etc.

L'appât du gain va de pair avec le recours à la violence. Il y a la violence économique et la fraude fiscale. Il y a la criminalité en col blanc impunie. Il y a le terrorisme. Il y a des attaques à main armée et des enlèvements, la violence des trafiquants d'êtres humains, des grands cartels de la drogue, des trafiquants de diamants provenant de zones en guerre, des fraudeurs et criminels économiques, des proxénètes et autres escrocs, des carjacks, homejacks et des bandits organisés. Il faut mettre fin à l'impunité de ces organisateurs de la criminalité.

Le gouvernement ignore complètement les signaux d'alarme des services de police et de la Justice qui luttent contre la criminalité financière. Les structures de lutte contre la grande criminalité financière sont démantelées. Le secrétariat d'État à la fraude fiscale a été supprimé et la police spécialisée perd progressivement ses moyens. Au parquet de Bruxelles, seuls six personnes sont en charge des affaires financières. Il

y a trois juges d'instruction, mais ceux-ci doivent également traiter d'autres affaires.

Dans notre vision de la société, tout le monde a le droit de vivre en sécurité. Nous suivons deux pistes : 1° punir réellement la criminalité, mais aussi 2° agir sur les causes sociales de la criminalité et donner à chacun une place digne dans la société. Cela veut dire que les sanctions ne doivent pas nécessairement être les plus longues et les plus sévères, mais qu'elles doivent être exécutées de manière effective. Il n'est pas acceptable que des auteurs de violence physique ou de délinquance sexuelle grave restent longtemps en liberté. Les victimes restent trop souvent seules avec leur peur et leurs questions. Pourquoi moi ? Suis-je coupable de quelque chose ? Serai-je indemnisé ? Qu'est-ce qui anime l'auteur ? À cet égard, le travail positif du Service d'aide aux victimes mérite d'être valorisé. Nous nous battons pour qu'il soit développé.

Pour la petite criminalité de quartier, les sanctions réparatrices sont importantes. Les auteurs doivent être confrontés à leur victime afin qu'ils prennent conscience de ce qu'ils ont commis. Ils doivent également réparer leur méfait, financièrement ou par le biais d'une prestation d'intérêt général. L'expérience internationale montre que cette politique de sanction réparatrice est de loin la plus efficace.

## DEUX. VAINCRE LE TERRORISME

En 2015, on a appris que des milliards saoudiens allaient être investis dans la construction d'une usine de recyclage à Anvers. Le bourgmestre, Bart De Wever, a dit avec fierté : « Cela augmente encore la visibilité d'Anvers. » Le projet impliquait également Saleh Kamel, grand banquier saoudien et financier du groupe terroriste Al Qaeda. Le PTB a lancé une action contre cet investissement. Grâce à cette action, le projet a été abandonné. Mais la double morale existe toujours : on affirme lutter contre le recrutement des jihadistes, mais on soigne le financeur du terrorisme, l'Arabie saoudite. Toute lutte contre le jihadisme commence par le boycott de l'Arabie saoudite.

Nous engageons la lutte contre le terrorisme. Nous prenons des mesures fermes pour éviter les crimes terroristes et lutter contre le recrutement terroriste. Ces mesures doivent être ciblées et viser les personnes qui représentent une menace réelle. Nous défendons une approche globale comprenant un volet judiciaire répressif, mais aussi un volet de prévention et de politique sociale. Il faut s'attacher aux menaces et aux conséquences, mais aussi aux causes.

Pour lutter contre le recrutement terroriste, nous concentrons nos efforts sur les lignes de recrutement, les personnes qui organisent la propagande et leurs canaux de communication. Notre politique de lutte contre le terrorisme doit être ciblée et ne doit pas suspecter des communautés entières. Les services de renseignement doivent collecter des données plus ciblées et se concentrer sur les personnes qui représentent un réel danger pour notre sécurité au lieu d'espionner toute la population.

Les attentats du 22 mars 2016 ont tué trente-deux personnes et en ont blessé trois cents. Cette violence extrême a également touché durement de nombreux proches et témoins. Toutes ces personnes sont des victimes et ont droit à une aide matérielle, sociale, juridique et psychologique. Après les attentats, il est apparu que la Belgique ne protégeait pas suffisamment les victimes. Une commission d'enquête a formulé des recommandations. Mais une indemnisation rapide, des soins adaptés et l'attention nécessaire se sont fait attendre. C'est inacceptable. Nous veillons à une indemnisation rapide et correcte des victimes du terrorisme.

Nous organisons un suivi strict mais correct de la déradicalisation des returnees. La Justice doit nommer un juge d'instruction pour chaque personne qui rentre de Syrie ou qui a tenté de s'y rendre. Il faut juger et condamner les auteurs de crimes. Nous investissons dans du personnel de déradicalisation dans les prisons et prévoyons plus de moyens pour le suivi des personnes en liberté conditionnelle ou provisoire, notamment par le biais des maisons de Justice.

Nous voulons que la procédure de rapatriement des enfants belges de jihadistes soit clarifiée. La plupart

d'entre eux sont encore en mesure de réintégrer notre société.

Les jihadistes et l'extrême droite cherchent à créer une guerre de religion et un conflit entre civilisations. Nous luttons contre toutes les formes de discours de haine qui dressent des groupes de la population les uns contre les autres, tant ceux des jihadistes que ceux de l'extrême droite.

### **TROIS. PROTÉGER L'ÉTAT DE DROIT ET RENFORCER LE CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE**

Le gouvernement a le devoir de protéger ses citoyens. Néanmoins, les gouvernements prennent toujours plus de mesures de sécurité qui limitent nos libertés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Ces mesures doivent répondre à des conditions strictes pour éviter de violer nos droits fondamentaux. La lutte contre le terrorisme ne peut conduire à des décisions qui minent l'État de droit. C'est justement le but que les terroristes poursuivent.

La politique répressive actuelle tend à militariser la société alors qu'elle devrait veiller à augmenter le nombre de juges d'instruction spécialisés dans la lutte contre le terrorisme. Ceux-ci doivent disposer de suffisamment d'enquêteurs, de traducteurs et d'analystes experts dans le jihadisme et son financement. Après sa tentative de gagner la Syrie, Brahim Abdeslam a été interrogé par la police et c'est tout. Si un juge d'instruction avait ouvert une enquête et si on avait veillé à un suivi dans le cadre d'un programme de déradicalisation, les attentats de Paris auraient peut-être pu être évités.

Nous voulons revaloriser le mandat des juges d'instruction. Les enquêtes des juges d'instruction présentent un grand avantage : toutes les informations rassemblées au cours de l'enquête peuvent être produites au tribunal. Or, ce n'est pas le cas d'informations parfois très confidentielles des services de renseignement. Les juges d'instruction garantissent également la transparence et contrôlent la légalité des procédures d'enquête. Actuellement, il est pratiquement impossible de contrôler précisément les services de renseignement.

Les services de sécurité peuvent utiliser légalement des méthodes particulières d'infiltration et de renseignement pour collecter des données. La Sûreté de l'État mène des centaines d'opérations secrètes si radicales qu'elles étaient autrefois impossibles à faire sans un contrôle judiciaire.

Le contrôle exercé par des juges, la protection contre l'arbitraire et le respect des droits de la défense sont essentiels pour préserver le respect de la vie privée des citoyens. Autrement, la présomption d'innocence jusqu'à la preuve du contraire devient la présomption de culpabilité jusqu'à la preuve du contraire. Nous ne nous opposons pas à l'augmentation des moyens des services de sécurité s'ils sont nécessaires pour lutter contre le terrorisme, à condition qu'ils soient accompagnés d'un contrôle démocratique renforcé du fonctionnement de ces services, entre autres grâce à un contrôle parlementaire renforcé du fonctionnement du comité P qui contrôle les services de police et du comité R qui contrôle les services de renseignement.

L'adoption de nouvelles mesures de lutte contre le terrorisme doit reposer sur une évaluation préalable de l'abondante législation actuelle qui offre déjà de nombreuses possibilités pour enquêter et réprimer le terrorisme, et sur une analyse des défaillances de nos services de police et de renseignement dans leur fonctionnement lors des attentats de Paris et de Bruxelles. Ces mesures doivent respecter et revaloriser la séparation des pouvoirs et les droits de l'homme.

### **QUATRE. MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR**

Aujourd'hui, la politique vise surtout le développement du volet répressif de la lutte contre la criminalité. Néanmoins, l'influence de la police sur la criminalité est plutôt limitée car les causes de la criminalité se trouvent hors de la sphère de compétence de la police.

Il faut mettre l'accent sur l'interaction entre inégalité et insécurité. Des scientifiques, comme Richard Wilkinson et Kate Pickett, ont montré que les sociétés avec une grande disparité de revenus étaient moins sûres. Plus une société est inégale, plus il y a de meurtres et de personnes en prison. Dans les sociétés plus égalitaires, il y a moins de violence et de criminalité.

Pour mettre réellement fin à la criminalité, il faut une société fondamentalement différente qui supprime l'inégalité structurelle et, ainsi, le terreau principal de la criminalité, une société où la collaboration remplace l'égoïsme et où le développement culturel et social remplace l'appât du gain rapide. Il est important de rendre la société plus égale pour favoriser la sécurité.

La prévention sociale constitue le moyen principal d'éviter la criminalité. Cela veut dire qu'il faut garantir le droit au travail et au logement, ainsi qu'à une sécurité sociale solide pour qu'un sentiment de sécurité sociale et d'attente sereine du lendemain puisse émerger. Dès lors, il devient difficile pour les criminels de recruter un réseau de lieutenants et de complices parmi des exclus qui ne voient pas d'autre issue ou qui n'ont rien appris d'autre que l'argent rapide.

Mais le travail de prévention classique est également essentiel. De nombreuses personnes s'engagent de manière professionnelle ou volontaire pour une société sûre : concierges, travailleurs sociaux de quartier, gardiens de la paix. Nous voulons encourager les éducateurs de rue. Nous voulons plus d'éducateurs de rue et d'animateurs pour les jeunes. Ces éducateurs sont en contact avec le voisinage et les habitants. Ils améliorent l'aide, la prévention et le contrôle social, ce qui favorise la vie en société.

Une politique de prévention a également une grande importance dans la lutte contre le terrorisme. Nous ne pouvons vider le vivier qui alimente les jihadistes qu'avec la participation de tout le monde et si tout le monde s'engage sur le terrain pour lutter ensemble contre les idées des recruteurs. Les familles font partie de la solution, elles ne sont pas à l'origine du problème. Nous ne pouvons permettre que des parents se sentent abandonnés ou qu'ils soient montrés du doigt. Au contraire, nous devons les aider et les soutenir. Cela vaut également pour les écoles. Il faut des programmes pédagogiques que les écoles peuvent utiliser en plus d'un service de prévention interfédéral contre l'endoctrinement jihadiste. Le PTB a introduit une proposition de loi à cette fin.

Étendre toujours plus la justice sociale et la sécurité sociale rendent également possibles d'autres normes et valeurs. Ainsi, on pourra enfin en finir avec la double morale qui prêche la tolérance zéro et la répression massive pour certaines incivilités et violences, mais qui ne fait rien contre la violence de la guerre, la violence des banquiers et la violence à la télévision. Ce n'est que lorsque la société ne tournera plus autour de l'individualisme maximal, de la lutte de tous contre tous et de la guerre que des valeurs telles que la coopération et la protection sociale, la solidarité et le respect pourront prévaloir.

## CINQ. POLICE DE PROXIMITÉ

La politique menée aujourd'hui creuse un fossé toujours plus grand entre la police et les citoyens. La police est de plus en plus centralisée, militarisée et répressive. Les missions et fonctions de l'armée et de la police semblent de plus en plus faire double emploi. La police se militarise et l'armée joue un rôle croissant de gardien de l'ordre à l'intérieur des frontières nationales.

Nous trouvons au contraire qu'il est essentiel de mettre l'accent sur une police au service de la communauté. Aujourd'hui, la plupart des gens ne connaissent même pas le nom de leur agent de quartier. Les agents de quartier doivent pouvoir passer suffisamment de temps dans les rues. Ils connaissent les gens et les problèmes du quartier, ils peuvent faire un travail préventif, remarquer rapidement les problèmes et agir avant qu'ils ne dégénèrent. L'inverse est vrai aussi : si la population connaît les agents, elle exerce plus de contrôle sur ceux-ci et rend les abus beaucoup plus difficiles. Nous voulons une police compétente qui peut accompagner et orienter les victimes.



La militarisation de la police a commencé lors de la révolution conservatrice de Reagan et de Thatcher. L'utilisation de méthodes spéciales et de la violence a été encouragée. Chez nous, le bourgmestre d'Anvers, De Wever, donne l'exemple en matière de militarisation des forces de l'ordre. La ville a approuvé l'achat d'armes militaires de calibre 300 pour le corps de police. Des armes qui permettent de tirer de telles balles sont toujours mortelles. Aux États-Unis et au Canada, elles plaisent aux chasseurs de gros gibier. Un coup de feu avec ce type d'arme à lunette tue un grand élan mâle jusqu'à une distance de près d'un kilomètre. Aux États-Unis, la police militarisée a déjà fait de nombreuses victimes innocentes, mais elle n'a pas encore déjoué le moindre attentat terroriste avec des armes lourdes. Et le trafic de drogues connaît un essor inouï.

La politique d'austérité a constamment érodé l'objectif d'avoir une police de proximité au service de la communauté. Le gouvernement Michel s'est basé sur la vision néolibérale selon laquelle une police publique démocratique coûte trop cher. Dans ce cadre, les tâches de police sont évaluées en fonction de leur rendement comme dans une entreprise privée. Mais le rendement économique ne peut servir de base pour la police.

C'est à juste titre que les agents de police en ont assez de la détérioration de leur statut par le gouvernement Michel. Le PTB est intervenu régulièrement au Parlement pour défendre leurs droits. Comme tous les fonctionnaires, leur droit à la pension a fortement été attaqué suite aux mesures du ministre des pensions MR Daniel Bacquelaine. Le ministre de l'Intérieur, le N-VA Jan Jambon, a réduit leurs jours de congé de 33 à 24 et a décidé de supprimer le système de crédit maladie. On ne choisit pourtant pas d'être malade. Ces mesures sont un camouflet pour le personnel de la police, tout comme pour les pompiers et la Défense. Le 10 octobre 2018, le député PTB Marco Van Hees a dénoncé au Parlement cette détérioration du statut social des fonctionnaires fédéraux.

Nous nous opposons à la centralisation de la police que le gouvernement encourage au nom de l'austérité. Aux Pays-Bas, la centralisation de tous les corps au sein de la police nationale a engendré d'importants problèmes. Cette réorganisation s'est accompagnée d'une coupe budgétaire de 230 millions d'euros. Nous sommes contre la fusion des zones de police. La centralisation éloigne la police de la population et réduit le contrôle démocratique.

La privatisation de missions de la police constitue un grand problème pour la démocratie. C'est une manière de remplacer une police contrôlée démocratiquement – du moins en principe – par une police privée. Des pans entiers du travail de la police sont déjà privatisés. Les organisateurs d'événements doivent payer des agents de surveillance. La privatisation conduit rapidement à une police sur laquelle il n'y a plus de contrôle. Garantir la sécurité est une mission sociale qui incombe aux autorités. Nous devons également pouvoir contrôler démocratiquement cette mission. Le secteur privé n'est pas lié par la loi organisant un service de police intégré. La sous-traitance au secteur privé implique le danger supplémentaire de fichage et de conservation de données par des organismes privés.

# 35. POUR UNE JUSTICE ACCESSIBLE, PROCHE DES GENS ET POUR LES GENS

La justice à deux vitesses doit faire l'objet d'une réforme démocratique. Depuis longtemps, la justice en Belgique est lente, chère et incapable de protéger les intérêts des citoyens ordinaires. En revanche, elle arrive à toujours bien défendre ceux de l'establishment. L'homme ou la femme de la rue sont toujours punis plus sévèrement que les riches.

La justice est une tour d'ivoire et forme un monde à part, inaccessible au simple citoyen. Beaucoup de Belges le ressentent clairement : nous avons dans notre pays une justice de classe. Nous voulons réformer la justice pour la rendre plus juste et plus efficace.

## CE QUE NOUS VOULONS

### UN. UNE JUSTICE ACCESSIBLE

- Nous améliorons l'accès à la justice pour les citoyens ordinaires. Nous réduisons les droits de greffe et supprimons la TVA sur les prestations des avocats.
- Nous simplifions les procédures et imposons l'utilisation d'un langage simple.
- Nous étendons le droit à l'aide juridique et aux avocats pro deo et nous augmentons leur budget.
- Nous développons les tribunaux de première ligne et la justice de paix au lieu de la centralisation poussée actuelle.
- Nous réduisons le plus possible les tâches des huissiers afin d'éviter des frais excessifs et inutiles pour les citoyens.
- Nous encourageons l'informatisation de la justice dans l'intérêt des citoyens. Elle doit rester aux mains des autorités.

### DEUX. UNE JUSTICE EFFICACE QUI SE CONCENTRE SUR CE QUI EST VRAIMENT IMPORTANT

- Nous supprimons la loi sur la transaction pénale, nous donnons la priorité à la poursuite effective des grands fraudeurs et délinquants financiers, et nous prévoyons plus de moyens à cette fin.
- Nous voulons que les infractions graves soient punies sérieusement et efficacement.
- Nous donnons plus d'importance aux intérêts de la victime dans le traitement d'une affaire par la police, le ministère public ou le tribunal.
- Nous nous opposons à la privatisation de la justice qui lèse les droits des États et des peuples au profit des multinationales.

### TROIS. LA PRISON COMME DERNIER RECOURS

- Nous favorisons les sanctions réparatrices et éducatives dans l'intérêt des victimes au lieu de sanctions répressives en cas de criminalité de quartier.
- Pendant la détention, nous nous consacrons davantage à la réintégration afin que ceux qui sortent de prison ne soient plus une menace pour la société.
- Nous différencions le système pénitentiaire : plus de mesures de sécurité pour les criminels graves et de petites maisons d'arrêt de proximité pour les jeunes délinquants.
- Nous prévoyons des institutions psychiatriques spécialisées pour les internés et des institutions de désintoxication avec accompagnement pour les toxicomanes. Leur place n'est pas en prison.

## QUATRE. UNE JUSTICE PARTICIPATIVE QUI IMPLIQUE LES CITOYENS

- Nous veillons à ce que les problèmes entre citoyens se règlent autant que que faire se peut par la médiation, grâce à des maisons de justice et à une bonne aide juridique de première ligne.
- Nous défendons la généralisation de l'intervention de juges sociaux, comme c'est déjà le cas dans les tribunaux du travail.
- Nous nous opposons à la réforme de la cour d'assises. Le système de jury populaire ne peut être remis en question.

## CINQ. RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT

- Nous défendons le statut des juges d'instruction. Leurs compétences légales exclusives dans une enquête judiciaire doivent être préservées.
- Nous garantissons et restaurons les droits de la défense, tant dans la procédure civile que pénale.
- Nous veillons à ce que les juges disposent du temps et de la liberté nécessaires pour traiter une affaire à fond sans subir de pression liée à des contrats de performance ou à un financement basé sur les résultats.
- Nous demandons l'abrogation de la loi sur les sanctions administratives communales car elle viole le principe de séparation des pouvoirs.
- Nous voulons un refinancement pour permettre une justice démocratique.

## VISION

### UN. UNE JUSTICE ACCESSIBLE

Avec des arguments comme « la justice est un bien de grande valeur » et au nom de la « lutte contre la surconsommation », le gouvernement a rendu la justice encore moins accessible au citoyen ordinaire qu'elle ne l'était. En 2016, il a réformé le système d'aide juridique et a introduit une contribution obligatoire pour les justiciables. Heureusement, la Cour constitutionnelle a rappelé le gouvernement à l'ordre et a estimé que ce ticket modérateur constituerait une « réduction considérable » du droit à l'aide juridique. Nous défendons un refinancement complet du système pro deo. Nous augmentons les limites de revenus afin que plus de personnes aient droit à un avocat pro deo. À terme, nous développons le système d'aide juridique comme composant de la sécurité sociale pour que tout le monde ait un accès abordable à la justice.

Le gouvernement a également augmenté les droits de mise au rôle et de greffe. Il s'agit de frais exigés à celui qui engage une procédure judiciaire. Cette mesure rend la justice encore plus inaccessible.

Nous défendons une justice de proximité pour permettre de résoudre un problème de manière accessible, rapide et bon marché. Aujourd'hui, les justices de paix qui sont les plus proches des citoyens sont sous pression. Le gouvernement a fermé 34 justices de paix. Alors qu'elles incarnent la justice de proximité, c'est à ce niveau qu'on fait des économies. Ainsi, la justice s'enferme encore davantage dans une tour d'ivoire. Nous demandons plus de moyens pour les justices de paix, car elles sont les plus proches de la population.

C'est un droit démocratique élémentaire de voir son affaire traitée dans une langue compréhensible. Chaque décision judiciaire doit être compréhensible et rédigée dans une langue claire et simple, avec une argumentation compréhensible et accessible à tous.

Nous voulons créer un service public reprenant autant que possible les tâches des huissiers de justice. En général, une signification – la remise d'une copie de l'acte par un huissier de justice – peut être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, ce qui permet d'éviter des frais excessifs et inutiles pour les citoyens.

Nous nous opposons à une justice inaccessible qui n'est efficace que pour l'élite économique. Nous soutenons une justice indépendante à laquelle le simple citoyen peut également s'adresser pour résoudre ses problèmes.

## DEUX. UNE JUSTICE EFFICACE QUI SE CONCENTRE SUR CE QUI EST VRAIMENT IMPORTANT

Les grands fraudeurs ont encore trop souvent le champ libre. Il faut renforcer le personnel et les moyens des services compétents pour traiter la fraude de manière coordonnée, mais surtout pour l'éviter. Nous ne voulons pas d'arrangement avec les fraudeurs, nous voulons des sanctions. C'est pourquoi nous sommes opposés à la loi sur la transaction pénale qui profite aux grands fraudeurs fiscaux et à la grande criminalité financière. Les premiers bénéficiaires ont été l'entreprise diamantaire Omega-Diamonds, qui n'a dû payer que 160 millions d'euros pour une fraude estimée à 4,5 milliards d'euros, et le milliardaire belgo-kazakh Pathok Chodiev qui a été blanchi dans un vaste dossier de corruption pour 23 petits millions d'euros. Ce n'est pas possible.

Ceux qui menacent la sécurité, la dignité et la vie des gens méritent une peine. Nous devons protéger la société contre les criminels. Mais la société a surtout intérêt à ce que le nombre de crimes diminue et que les détenus soient réintégrés dans la société et qu'on empêche toute récidive. C'est pourquoi, la réintégration des détenus et la prévention des délits méritent une grande attention.

Ce gouvernement a obéi aux grandes fortunes et multinationales et leur a promis ce qu'il refuse au simple citoyen : une justice efficace. Un tribunal de commerce anglophone doit être créé à Bruxelles, le Brussels International Business Court. Taillé sur mesure pour les multinationales, son unique tâche consiste à régler les différends commerciaux internationaux. Des traités commerciaux comme le TTIP permettent aux multinationales de poursuivre des gouvernements devant un tribunal privé si elles estiment que leurs profits (futurs) sont menacés, par exemple en raison d'une législation du travail ou environnementale. C'est inadmissible pour le PTB.

## TROIS. LA PRISON COMME DERNIER RECOURS

Nous sommes en faveur de sanctions réparatrices et éducatives. Ainsi, l'accent repose sur la réparation du dommage subi par la victime (en cas de vol ou de coups et blessures, par exemple) et pas seulement sur la peine. Il peut s'agir d'une réparation en argent ou d'une mesure alternative, comme une peine de travail ou une prestation d'intérêt général. Les sanctions éducatives favorisent l'écoute de la victime et offrent également plus de garanties d'une réintégration future dans la société pour l'auteur. Il est essentiel que les citoyens soient impliqués dans la justice pour assurer son bon fonctionnement.

Les résultats de notre pays en matière de récidive sont mauvais. Plus qu'ailleurs, les prisonniers retombent dans la criminalité après leur libération. Les peines de prison ont un objectif, mais il ne faut pas oublier que les condamnés reviennent ensuite dans la société. Nous voulons que les prisonniers retrouvent une place dans la société après leur libération et non qu'ils remettent la société en danger. La prévention de la criminalité doit être une priorité et elle doit être menée en prison. C'est là qu'il faut préparer la réintégration le mieux possible. Cela permet également d'importantes économies. En effet, la criminalité entraîne des coûts pour la société : prisons, agents de police, services de suivi, etc.

Il faut diversifier notre système pénitentiaire, car les conditions de vie des détenus sont inquiétantes. La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Belgique à plusieurs reprises en raison de conditions de détention inhumaines et dégradantes. Nous voulons plus de mesures de sécurité pour la détention des criminels dangereux. Pour les jeunes délinquants, nous voulons plus de petites maisons d'arrêt à proximité de leur domicile où les contacts avec leur famille et les gardiens occupent la place centrale. Nous voulons plus de petites structures de transition pour les personnes qui purgent la dernière année de leur peine, avec un accompagnement intensif en vue de leur réintégration dans la société.

Les prisons comptent également de nombreuses personnes souffrant de troubles mentaux ou d'un handicap mental. Il faut qu'elles bénéficient d'une thérapie et d'un accompagnement adéquat. Pour elles, la prison n'est pas un environnement propice au progrès.

## QUATRE. UNE JUSTICE PARTICIPATIVE QUI IMPLIQUE LES CITOYENS

La justice doit faire l'objet d'un contrôle démocratique. Nous pouvons plus impliquer la population dans la justice par le biais de juges non professionnels élus ou délégués. Pourquoi des organisations sociales n'ont-elles pas le droit d'aider la justice comme le font les syndicats devant le tribunal du travail ? Des assesseurs issus d'associations d'aide à la jeunesse, d'organisations de quartier, d'associations de locataires et d'autres organisations de la société civile peuvent siéger aux côtés d'un juge professionnel.

La médiation et l'information peuvent faire des miracles et éviter une procédure judiciaire coûteuse. Cela représente un avantage pour tous. Les problèmes entre citoyens peuvent souvent être résolus entre eux. Dans cette optique, des maisons de Justice et une bonne aide juridique de première ligne sont essentielles.

Nous nous opposons au démantèlement de la cour d'assises pour les crimes très graves en sorte que beaucoup moins d'affaires seraient renvoyées devant cette cour. Les assises sont un des tribunaux qui impliquent le plus le citoyen dans la justice. Nous sommes opposés à l'affaiblissement du droit constitutionnel à un jury populaire.

## CINQ. RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT

Le cadre de pensée néolibéral réduit le pouvoir judiciaire à un prolongement du pouvoir exécutif de manière très subtile, mais non moins inquiétante. Ainsi, les chefs de corps sont sous l'autorité constante de fonctionnaires du ministère de la Justice et le rôle des juges d'instruction diminue. Le parquet et la police fédérale gagnent en puissance tandis que les droits de la défense reculent.

Certes, la justice peut et doit devenir plus efficace et plus moderne. Mais la justice n'est pas une entreprise privée et le rendement économique ne peut en être la base. Aux Pays-Bas, l'approche managériale a conduit à une érosion de la qualité des jugements car la loi de la quantité règne en maître, selon les conclusions de la Cour des comptes néerlandaise en 2016.

Une justice démocratique requiert du temps et des moyens. C'est un coût nécessaire pour la société. Avec 0,7 % du budget alloué à la Justice, la Belgique est loin en dessous de la moyenne européenne de 2,2 %. Et le justiciable en est la première victime. Les affaires sont reportées de manière exaspérante. Récemment, le palais de justice de Namur a attiré l'attention des médias en raison d'un plafond qui risque de s'écrouler. L'état de nombreuses justices de paix est lamentable. Il manque du personnel à tous les niveaux. Mais le gouvernement poursuit sa politique d'austérité avec des coupes budgétaires linéaires de 10 %. Nous voulons un refinancement pour permettre une justice démocratique.

La séparation des pouvoirs est un pilier de l'État de droit. Le pouvoir judiciaire doit constituer une protection contre l'arbitraire et un contrepoids au pouvoir exécutif. La justice doit rester indépendante. Nous nous opposons aux tentatives de la soumettre au gouvernement et aux services de police.

Les juges d'instruction sont garants de la transparence et du contrôle de la légalité des procédures d'enquête de la police, des services de sécurité et du ministère public. Ils doivent rester maîtres de l'enquête judiciaire.

Les droits de la défense doivent être garantis, tant dans une procédure civile que pénale. Les dossiers « secrets » auxquels seul le tribunal a accès ne sont donc pas acceptables, tout comme la réduction des possibilités de recours dans les procédures civiles. On peut parler de justice rapide, mais pas aux dépens des droits de la défense.

Il est question d'adopter la procédure de plaider-coupable des États-Unis, ce qui menace le droit à un procès équitable. En effet, cette procédure implique le danger que des personnes innocentes soient poussées à reconnaître une chose qu'elles n'ont pas commise pour éviter pire. En outre, elle implique également le danger que les enquêtes ne soient plus approfondies puisque le (non-)coupable a déjà avoué. Cette procé-

ture rompt avec la tradition du droit pénal belge qui a toujours choisi les règles d'un procès pénal au débat contradictoire et respectant les droits de la défense.

La levée du secret professionnel pour les travailleurs sociaux menace également le respect de la vie privée. Le secret professionnel partagé n'est pas une permission de divulguer des informations obtenues. Le lanceur d'alerte Edward Snowden écrit : « Dire que le droit à la vie privée ne me préoccupe pas parce que je n'ai rien à cacher revient à dire que je me moque du droit à la liberté d'expression parce que je n'ai rien à dire. »

Une justice démocratique requiert du temps et des moyens, c'est un coût nécessaire pour la société. Les juges doivent avoir le temps et la liberté de traiter une affaire à fond, sans pression découlant de contrats de performance (nombre d'affaires à traiter dans un délai donné) ou de financement en fonction des résultats (imposant une limite budgétaire par affaire). La recherche de la vérité doit toujours avoir la priorité.